



Rapport d'activité 2023 de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu



Michèle LENOIR-SALFATI,
Directrice générale

S'agissant des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence, la première année de la 3^e période triennale de DPC est caractérisée par une offre encore partielle dans la mesure où les professionnels disposent d'encore deux ans pour s'acquitter de leur obligation triennale. L'année 2023 s'achève sur une baisse constatée du nombre d'inscriptions par rapport à la dernière année du triennal précédent, traditionnellement davantage mobilisatrice et, en l'occurrence, année record en matière d'inscriptions. Au 31 décembre 2023, 156 678 professionnels de santé se sont inscrits à des actions de DPC 2023. Ce nombre est en baisse de 14,1 % par rapport à 2022 tout comme le nombre d'inscriptions qui diminue de 13,7 %. Elle vient confirmer des tendances observées depuis plusieurs années.

L'engagement des professionnels de santé sur des actions en e-learning reste majoritaire : près de 52 % des inscriptions. À ce titre, le Haut Conseil du DPC (HCDPC) conduit des travaux sur l'élaboration de critères qualité des actions de e-learning. S'agissant de leur mode de financement, une réflexion est également engagée, avec les instances financières de l'Agence, pour trouver un mode de financement spécifique adapté, les charges et les coûts pour les organismes étant évidemment différents des charges afférentes à l'organisation d'actions en présentiel.

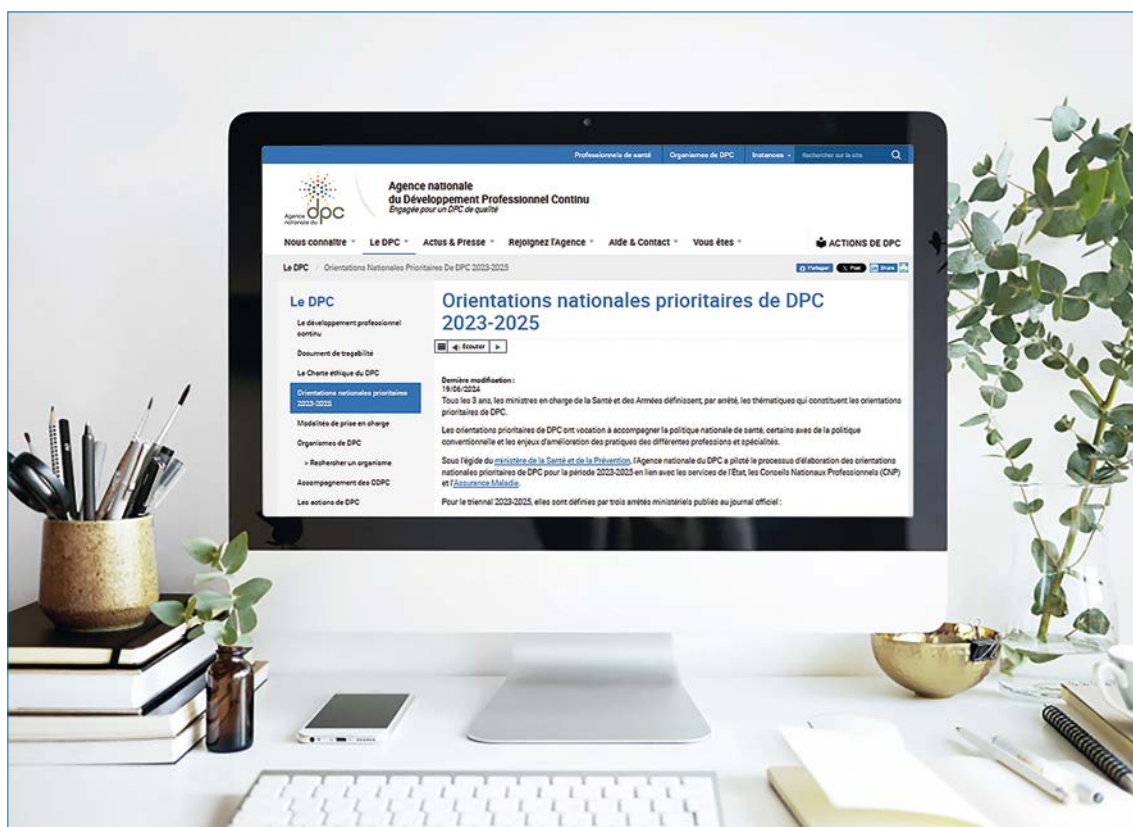
De plus, l'interprofessionnalité est aujourd'hui fortement mise en avant dans les politiques publiques menées dans les champs de la santé et du médico-social et les organismes de DPC continuent de proposer de nombreuses actions multiprofessionnelles, cependant, les professionnels privilégient les inscriptions à des actions monoprofessionnelles : 90,7 % des inscriptions sont effectuées sur des actions monoprofessionnelles (dont 75,4 % monospécialité, s'agissant des médecins), garantie pour eux que le contenu leur sera adapté, pertinent et d'une plus-value pour l'amélioration de leurs connaissances et compétences. Ceci démontre que la formation n'est ainsi pas toujours le meilleur levier pour déployer l'interprofessionnalité sur les territoires. Sur ce point également, le Haut Conseil du DPC s'est mobilisé autour des critères de qualité des actions interprofessionnelles.

L'année 2023 engage, en revanche, une nouvelle dynamique autour de l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP). Les incitations financières mises en place par l'Agence, afin de développer les autres typologies, ont porté leurs fruits. L'offre en matière d'EPP a progressé de 2,3 points et pour la première fois, les actions de formation continue ne représentent pas le type d'actions le plus demandé. La part des inscriptions sur les programmes intégrés devient majoritaire (en hausse de 16 points par rapport à 2022). Il convient cependant d'être vigilant : la revalorisation tarifaire a soutenu le dépôt plus important d'actions d'EPP mais elle a pu également créer un « effet d'aubaine » ; en effet, l'appropriation des méthodes par les organismes pose encore des difficultés.

À ce titre, en plus de son rôle de contrôle renforcé d'année en année, l'Agence déploie désormais une offre d'accompagnement structurée : une direction dédiée à l'accompagnement des acteurs, des fiches méthodes travaillées avec le HCDPC et les commissions scientifiques indépendantes (CSI), des webinaires, des comités utilisateurs. C'est dans le cadre de ce dialogue régulier avec l'ensemble des acteurs, organismes de DPC (ODPC), conseils nationaux professionnels (CNP), professionnels de santé, qu'ensemble nous poursuivrons la dynamique du DPC !



► Partie 1: Le DPC en 2023 : 1^{re} année du triennal 2023-2025	5
I. LES OPÉRATEURS ET L'OFFRE DE DPC	6
A - Les organismes de DPC	6
► Les ODPC par statut juridique	8
► Les ODPC par profession	9
B - Les actions de DPC	10
► Les actions par profession	14
► Selon le type d'action	16
► Selon le format	18
► Selon le mode d'exercice	20
► Selon la durée	20
2. LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (PS) PRIS EN CHARGE PAR L'AGENCE	22
A - Une dynamique d'engagement partiellement durable	22
B - Inscriptions engagées selon les professions	24
C - Inscriptions engagées selon la typologie des actions	26
► Catégorie de l'action	26
► Type de l'action	26
► Format de l'action	27
D - Engagement de l'enveloppe budgétaire	28
► Top 100: montants engagés auprès des ODPC au 31 décembre 2023	32
► Heures de DPC prises en charge	34
► Partie 2: Point sur la maîtrise de stage universitaire	35
I. LA MAÎTRISE DE STAGE UNIVERSITAIRE 2023 POUR LES MÉDECINS	36
► Partie 3: Le cahier des professions	39
► Synthèse de l'offre de DPC et de l'engagement des professionnels de santé en 2023	40
► Biologistes	42
► Chirurgiens-dentistes	44
► Infirmiers	46
► Masseurs-kinésithérapeutes	48
► Médecins	50
► Orthophonistes	52
► Orthoptistes	54
► Pédicures-podologues	56
► Pharmaciens	58
► Sages-femmes	60



LE DPC EN 2023 : 1^{RE} ANNÉE DU TRIENNAL 2023-2025

I. LES OPÉRATEURS ET L'OFFRE DE DPC

A. Les organismes de DPC

La poursuite du renforcement de l'analyse des demandes d'enregistrement

En 2023, l'Agence a examiné 176 demandes d'enregistrement complémentaire et 240 demandes d'enregistrement initial. Dans la continuité du renforcement des analyses des demandes d'enregistrement débuté en 2022, l'année 2023 est marquée par le rejet de plus d'une demande complémentaire sur deux et de deux demandes initiales sur trois.

À bientôt huit années du début du dispositif, et à désormais 3 987 demandes initiales et 641 demandes complémentaires examinées depuis 2016, ces demandes sont toujours constantes et soutenues, interrogeant l'Agence.

En effet, le budget alloué au DPC n'évoluant pas proportionnellement à l'augmentation du nombre d'organismes enregistrés, une tension dans le secteur économique, voire un « éclatement de la bulle économique », est à craindre.

2 demandes d'enregistrement initial sur **3** rejetées

À noter toutefois que dans la mesure où l'Agence pilote le dispositif pour l'ensemble des professions de santé, quel que soit leur mode d'exercice, elle est amenée à enregistrer des organismes de DPC, dont des établissements de santé, qui souhaitent proposer des actions de DPC pour leurs salariés, ne faisant donc pas l'objet d'une prise en charge financière par l'Agence.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'organismes habilités à proposer des actions de DPC atteint 2 726, soit 2,1 % de plus qu'en 2022.

Mais cette dynamique dans les demandes d'enregistrement et le nombre important d'organismes d'ores et déjà enregistrés doivent être mis en regard des 759 (27,8 %) ODPC ayant des actions publiées en 2023 sur le site de l'Agence.

2023

ÉTAT DES DOSSIERS DÉPOSÉS EN DEMANDE COMPLÉMENTAIRE OU EN ENREGISTREMENT INITIAL POUR 2023

DEMANDE COMPLÉMENTAIRE	
Dossiers déposés	176
Dossiers rejetés en complétude	14
Dossiers étudiés en conformité	162
Accord	48
Accord partiel	29
Refus	85
ENREGISTREMENT INITIAL	
Dossiers déposés	240
Dossiers rejetés en complétude	108
Dossiers étudiés en conformité	132
Accord	29
Accord partiel	43
Refus	60

Une procédure de retrait d'enregistrement de plus en plus mise en œuvre

Un retrait d'enregistrement est possible pour :

- évaluation défavorable récurrente sur la base de critères scientifiques et pédagogiques de la majorité des actions contrôlées au cours des trois derniers mois par les commissions scientifiques indépendantes (CSI) ou non-respect par l'organisme des critères qualité définis par l'arrêté du 14 septembre 2016 qui avaient conduit l'Agence à lui accorder l'enregistrement initial. Cela est notamment de plus en plus mis en œuvre quand l'organisme ne met pas à jour régulièrement son dossier d'enregistrement – ce qui est une obligation réglementaire – et que les nouvelles pièces adressées à la demande de l'Agence mettent en exergue que l'évolution de la structure la rend inéligible à l'enregistrement ou à l'enregistrement pour toutes les typologies accordées à l'origine ;
- fraude avérée dans la dispensation d'actions de DPC, lors de la demande de solde ou via des inscriptions forcées de professionnels à certaines actions ;
- demande de l'organisme.

Depuis la création de l'Agence, 84 organismes ont été désenregistrés dont 64 à leur demande (15 en 2023 dont 2 pour non-respect des critères qualités, 2 pour fraude et 11 à leur demande).

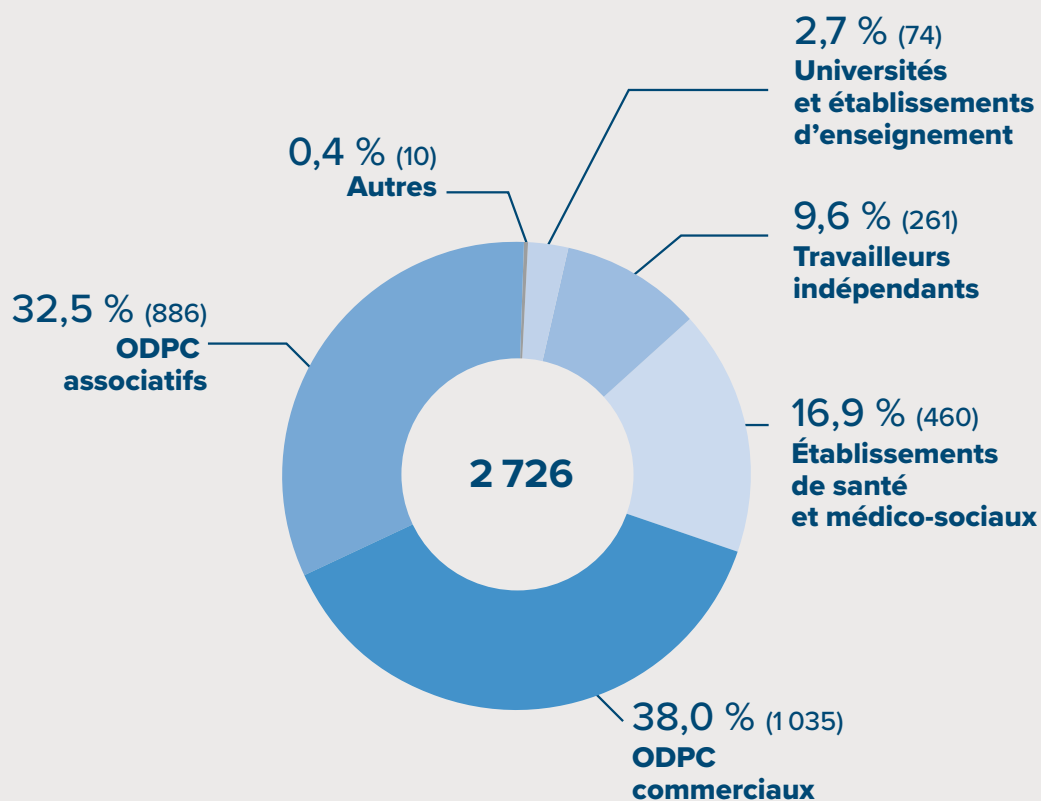
ODPC DÉSENREGISTRÉS PAR MOTIF

MOTIF	ODPC désenregistrés	% ODPC désenregistrés
Tous motifs confondus	84	100 %
Fraude	8	9,5 %
Évaluation défavorable récurrente ou non-respect des critères qualité	12	14,3 %
Demande de l'organisme	64	76,2 %

I Un état des lieux au 31 décembre 2023

1 • Les ODPC par statut juridique

32,5 % des ODPC enregistrés sont des associations loi 1901, 38,0 % des sociétés commerciales et 16,9 % des établissements de santé ou médico-sociaux publics ou privés.



2 • Les ODPC par profession

Chacune des professions soumises à l'obligation de DPC dispose d'ODPC habilités à proposer des actions à leur intention dans des proportions diverses. Les ODPC, pour 86,1 % d'entre eux, visent plusieurs professions.

Les infirmiers sont les professionnels de santé les plus visés par les organismes. 76,6 % d'entre eux proposent des actions visant cette profession.

379 organismes (13,9 %) proposent des actions dédiées à une seule profession ou spécialité (médecins, infirmiers diplômés d'État (IDE), orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, opticiens-lunetiers...) dont 89 (23,5 %) pour les masseurs-kinésithérapeutes.

ODPC
ENREGISTRÉS
PAR
PROFESSION

PROFESSION	ODPC enregistrés	% ODPC enregistrés	dont uniquement pour la profession
Toutes professions confondues	2 726	100 %	379
Infirmier	2 088	76,6 %	16
Aide-soignant	1 788	65,6 %	5
Médecin	1 634	59,9 %	68
Masseur-kinésithérapeute	1 450	53,2 %	89
Ergothérapeute	1 229	45,1 %	5
Diététicien	1 165	42,7 %	3
Auxiliaire de puériculture	1 121	41,1 %	
Psychomotricien	1 107	40,6 %	2
Orthophoniste	1 088	39,9 %	70
Préparateur en pharmacie	1 020	37,4 %	1
Pharmacien	1 011	37,1 %	21
Sage-femme	820	30,1 %	9
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	723	26,5 %	8
Pédicure-podologue	677	24,8 %	6
Technicien de laboratoire médical	630	23,1 %	
Biologiste	618	22,7 %	3
Orthoptiste	560	20,5 %	1
Chirurgien-dentiste	518	19,0 %	39
Podo-orthésiste	434	15,9 %	
Orthopédiste-orthésiste	379	13,9 %	
Orthoprothésiste	378	13,9 %	
Audioprothésiste	372	13,6 %	5
Opticien-lunetier	367	13,5 %	28
Prothésiste	360	13,2 %	
Orthésiste	355	13,0 %	
Épithésiste	303	11,1 %	
Oculariste	214	7,9 %	
Assistant dentaire	50	1,8 %	
Physicien médical	16	0,6 %	

B. Les actions de DPC

Au 31 décembre 2023, 7 926 actions ont été publiées sur le site www.agencedpc.fr dans le cadre du triennal 2023-2025. L'offre est en baisse de 57,9 % par rapport à 2022 pour plusieurs raisons.

En premier lieu, l'offre a été entièrement renouvelée suite à la parution des orientations prioritaires du nouveau triennal

2023-2025. Ensuite, 2022 correspondant à la dernière année du précédent, l'offre était composée de toutes les actions publiées depuis 2020 ayant bénéficié de la reconduction d'une année sur l'autre. Enfin, ce nouveau triennal a été marqué par une exigence renforcée dans le contrôle de conformité des actions proposées par les ODPC.

Un contrôle et une évaluation des actions qui se sont poursuivis avec une exigence renforcée

Au cours de l'exercice 2023, la publication de 4 821 actions a été refusée soit 31,4 % des actions déposées (15 334). Ce chiffre élevé s'explique par une exigence renforcée s'agissant du déploiement des méthodes de DPC de la Haute Autorité de santé. En effet, la valorisation des tarifs de l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) et de la gestion des risques (GDR) a eu l'effet souhaité d'inciter les ODPC à proposer des actions d'EPP et de GDR. Toutefois, ces méthodes sont, pour nombre d'ODPC, initialement et avant tout opérateurs de formation continue, loin d'être maîtrisées, et de nombreuses actions ont ainsi été rejetées dès le contrôle de conformité. Par ailleurs, dans la mesure où aucune action n'a été reconduite en ce début de troisième triennal, certains ODPC ont été tentés de faire republier l'ensemble de leur catalogue sans modification, faisant fi des nouvelles orientations prioritaires qui venaient d'être publiées. Cela a mécaniquement amené à de nombreux rejets de la part des services de l'Agence.

Les méthodes de DPC de type EPP et GDR difficilement appropriées par les organismes

Parmi l'ensemble des actions publiées, **938 ont été évaluées par les Commissions scientifiques indépendantes (CSI) en 2023.**

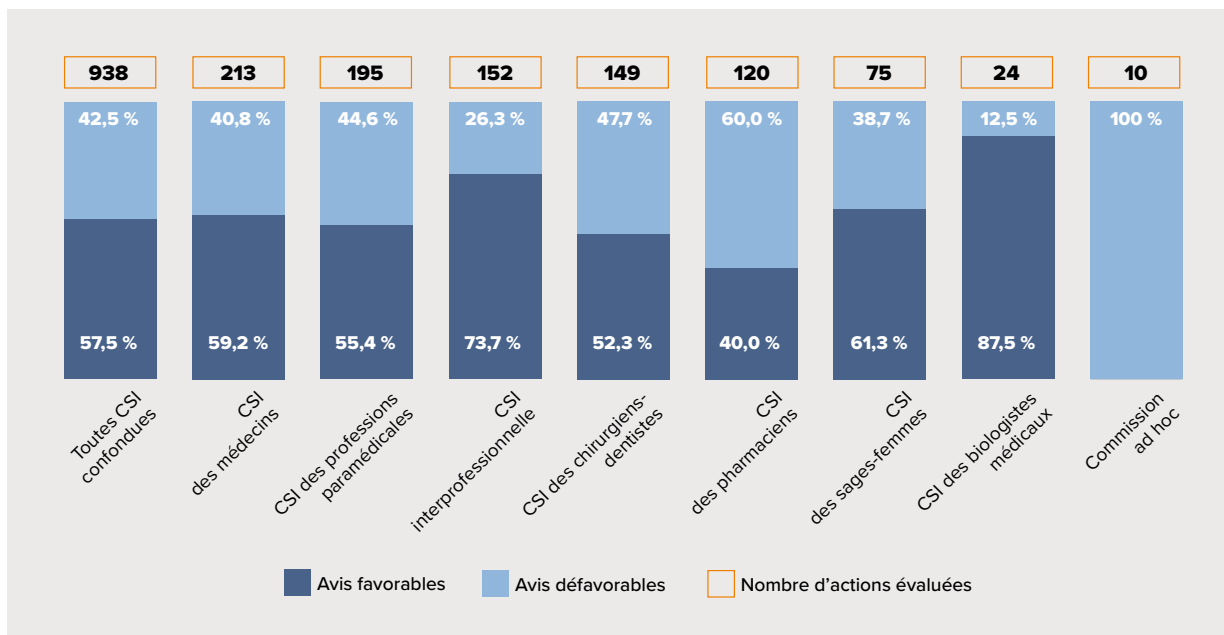
Parmi ces actions, 539 ont été évaluées favorablement, soit 57,5 % (42,5 % d'évaluations défavorables). Le détail des éva-

luations par CSI montre que la proportion d'avis favorables varie entre 40 % (CSI des pharmaciens) et 87,5 % (CSI des biologistes médicaux).

La commission ad hoc, créée par décision de la direction générale en 2022, se réunit dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de retrait d'enregistrement des ODPC prévue à l'article R.4021-25 du code de la santé publique dès lors que les actions d'un ODPC sont évaluées défavorablement sur 3 mois glissants par les différentes CSI. Elle a évalué 10 actions en 2023, toutes défavorablement. Les examens réalisés par cette commission ont permis d'entériner la décision de retrait d'enregistrement pour un organisme.

% d'évaluations favorables

CSI	Nombre d'actions évaluées	Avis favorables	Avis défavorables	Répartition en % des avis favorables	Répartition en % des avis défavorables
Toutes CSI confondues	938	539	399	57,5 %	42,5 %
CSI des médecins	213	126	87	59,2 %	40,8 %
CSI des professions paramédicales	195	108	87	55,4 %	44,6 %
CSI interprofessionnelle	152	112	40	73,7 %	26,3 %
CSI des chirurgiens-dentistes	149	78	71	52,3 %	47,7 %
CSI des pharmaciens	120	48	72	40,0 %	60,0 %
CSI des sages-femmes	75	46	29	61,3 %	38,7 %
CSI des biologistes médicaux	24	21	3	87,5 %	12,5 %
Commission ad hoc	10	0	10	0,0 %	100 %



I Un état des lieux global au 31 décembre 2023

La valorisation de l'EPP et de la GDR a eu un fort effet levier sur l'offre, et plus encore sur la demande (cf. C. Inscriptions engagées selon la typologie des actions), notamment de programmes intégrés (PI) au détriment des actions de formation continue.

Une forte augmentation des programmes intégrés

La part de l'offre de programmes intégrés, d'EPP et de GDR a ainsi été multipliée par 2,2 entre 2022 et 2023. Les programmes intégrés représentent plus de 20 % de l'offre en 2023 (+10,8 points). L'offre de DPC se répartit en :

- ▶ 71,8 % d'actions de formation continue (85,6 % un an plus tôt) ;
- ▶ 5,3 % d'actions d'évaluation et amélioration des pratiques professionnelles (EPP) (3,0 %) ;
- ▶ 0,9 % d'actions de gestion des risques (GDR) (0,3 %) ;
- ▶ 21,9 % de programmes dits « intégrés »
(PI: programmes qui combinent plusieurs typologies au sein d'une même action) (11,1 %).

Répartition des actions publiées par typologie

PROFESSION	Tous formats	Formation continue		EPP	
	Nombre d'actions publiées	Nombre d'actions publiées	Dont mono-professionnelle	Nombre d'actions publiées	Dont mono-professionnelle
Toutes professions confondues	7 926	5 709	83,0 %	423	85,3 %
Médecin	3 431	2 081	74,5 %	270	81,1 %
Infirmier	1 896	1 401	48,5 %	85	55,3 %
Masseur-kinésithérapeute	1 204	1 054	71,6 %	22	50,0 %
Pharmacien	952	815	57,4 %	26	46,2 %
Orthophoniste	771	705	79,6 %	34	94,1 %
Aide-soignant	529	465	6,2 %	11	
Chirurgien-dentiste	527	334	70,7 %	18	88,9 %
Sage-femme	493	366	26,8 %	14	42,9 %
Préparateur en pharmacie	257	217	6,5 %	2	
Pédicure-podologue	254	221	44,3 %	4	100 %
Ergothérapeute	237	217	9,7 %	6	
Diététicien	228	210	1,4 %	5	
Psychomotricien	214	194	4,1 %	6	
Auxiliaire de puériculture	154	127		4	
Biologiste	126	103	45,6 %	11	9,1 %
Orthoptiste	114	104	44,2 %		
Opticien-lunetier	112	76	78,9 %	9	100 %
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	80	63	14,3 %	2	
Technicien de laboratoire médical	76	68	57,4 %	1	
Audioprothésiste	55	41	31,7 %	4	100 %
Podo-orthésiste	38	36			
Orthopédiste-orthésiste	36	34	8,8 %		
Orthoprothésiste	34	32			
Orthésiste	25	22			
Prothésiste	19	18			
Épithésiste	13	13			
Assistant dentaire	10	7			
Oculariste	7	7			
Physicien médical	6	5	20,0 %		

		Programmes intégrés				
Gestion des risques		EPP + Formation continue	Formation continue + Gestion des risques	EPP + Gestion des risques	EPP + Formation continue + Gestion des risques	Dont mono-professionnelle
Nombre d'actions publiées	Dont mono-professionnelle	Nombre d'actions publiées				
73	15,1 %	1 715	22			91,8 %
63	12,7 %	1 020	13			89,6 %
60	3,3 %	334	16			82,6 %
6		121	1			76,2 %
10		93	8			52,5 %
4		27	1			50,0 %
31		17	5			9,1 %
4		170	1			91,8 %
16	6,3 %	87	10			14,4 %
8		23	7			3,3 %
1		27	1			46,4 %
3		10	1			
4		8	1			
4		9	1			
15		6	2			
6		5	1			
2		7	1			
		27				88,9 %
6		6	3			11,1 %
2		4	1			
		10				80,0 %
		2				
		2				
		2				
		2	1			
			1			
		3				
			1			

1 • Les actions par profession

43,3 % des actions publiées s'adressent aux médecins et près de 25 % aux infirmiers.

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	% d'actions publiées	Nombre d'ODPC afférents
Toutes professions confondues	7 926	100 %	759
Médecin	3 431	43,3 %	410
Infirmier	1 896	23,9 %	344
Masseur-kinésithérapeute	1 204	15,2 %	228
Pharmacien	952	12,0 %	195
Orthophoniste	771	9,7 %	150
Aide-soignant	529	6,7 %	178
Chirurgien-dentiste	527	6,6 %	95
Sage-femme	493	6,2 %	153
Préparateur en pharmacie	257	3,2 %	107
Pédicure-podologue	254	3,2 %	91
Ergothérapeute	237	3,0 %	115
Dietéticien	228	2,9 %	118
Psychomotricien	214	2,7 %	107
Auxiliaire de puériculture	154	1,9 %	86
Biologiste	126	1,6 %	56
Orthoptiste	114	1,4 %	44
Opticien-lunetier	112	1,4 %	26
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	80	1,0 %	45
Technicien de laboratoire médical	76	1,0 %	30
Audioprothésiste	55	0,7 %	21
Podo-orthésiste	38	0,5 %	22
Orthopédiste-orthésiste	36	0,5 %	20
Orthoprothésiste	34	0,4 %	17
Orthésiste	25	0,3 %	17
Prothésiste	19	0,2 %	15
Épithésiste	13	0,2 %	9
Assistant dentaire	10	0,1 %	6
Oculariste	7	0,1 %	6
Physicien médical	6	0,08 %	3

Près de 85 % des actions publiées sont des actions mono-professionnelles et 68,6 % ne s'adressent qu'à une seule spécialité médicale, en hausse respectivement de 16,3 et 19 points par rapport à 2022. La part des actions monoprofessionnelles est en hausse significative de plus de 10 points pour 13 professions, les plus fortes progressions étant pour : les techniciens de laboratoire médical (+ 35 points),

les chirurgiens-dentistes (+ 31,1 points), les pharmaciens (+ 29,4 points) ; les orthophonistes (+ 26,7 points).

À l'inverse, seule la part de l'offre multiprofessionnelle des opticiens-lunetiers est en hausse par rapport à 2022 (+ 5,2 points). Les actions multiprofessionnelles représentent 15,6 % de l'offre en 2023.

La complexité inhérente à la conception d'une action multiprofessionnelle est intrinsèquement liée à la règle énoncée que les objectifs et les contenus doivent être communs à tous les publics visés conformément au principe selon lequel « 100 % du contenu de l'action doit concerner 100 % des publics présents, 100 % du temps ». Dans cette perspective, l'Agence nationale du DPC assume un rôle d'accompagnement des organismes, tout en maintenant une stricte exigence quant à la pertinence et à la qualité des

Dans une action multiprofessionnelle, 100 % du contenu doit concerner 100 % des publics présents, 100 % du temps

actions de DPC qu'elle référence sur son site. Cette vigilance explique la diminution de l'offre multiprofessionnelle au profit de l'offre monoprofessionnelle, potentiellement plus aisée à élaborer.

Certaines professions n'ont pas accès à des actions monoprofessionnelles alors que leurs spécificités le nécessiteraient : épithésistes, ocularistes, orthoprothésistes, podo-orthésistes et prothésistes.

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	Monoprofessionnelle		Multi-professionnelles
		Monospécialité	Plurispécialités	
Toutes professions confondues	7 926	68,6 %	15,8 %	15,6 %
Médecin	3 431	56,2 %	22,2 %	21,7 %
Infirmier	1 896	52,0 %	1,7 %	46,3 %
Masseur-kinésithérapeute	1 204	71,3 %	N/A	28,7 %
Pharmacien	952	14,4 %	41,6 %	44,0 %
Orthophoniste	771	78,7 %	N/A	21,3 %
Aide-soignant	529	5,9 %	N/A	94,1 %
Chirurgien-dentiste	527	65,7 %	12,0 %	22,4 %
Sage-femme	493	24,1 %	N/A	75,9 %
Préparateur en pharmacie	257	5,8 %	N/A	94,2 %
Pédicure-podologue	254	45,3 %	N/A	54,7 %
Ergothérapeute	237	8,9 %	N/A	91,1 %
Diététicien	228	1,3 %	N/A	98,7 %
Psychomotricien	214	3,7 %	N/A	96,3 %
Auxiliaire de puériculture	154			100 %
Biologiste	126	38,1 %	N/A	61,9 %
Orthoptiste	114	40,4 %	N/A	59,6 %
Opticien-lunetier	112	83,0 %	N/A	17,0 %
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	80	12,5 %	N/A	87,5 %
Technicien de laboratoire médical	76	51,3 %	N/A	48,7 %
Audioprothésiste	55	45,0 %	N/A	55,0 %
Podo-orthésiste	38			100 %
Orthopédiste-orthésiste	36	8,3 %	N/A	91,7 %
Orthoprothésiste	34			100 %
Orthésiste	25			100 %
Prothésiste	19			100 %
Épithésiste	13			100 %
Assistant dentaire	10			100 %
Oculariste	7			100 %
Physicien médical	6	16,7 %	N/A	83,3 %

La majorité des professions et spécialités (55 % soit 16 sur 29) ont encore une offre de DPC composée à plus de 80 % d’actions de DPC multiprofessionnelles.

Or, il a été objectivé que ce type d’actions ne permettait que très rarement d’améliorer les connaissances et compétences de l’ensemble des professionnels de santé y participant car se résumant trop souvent au plus petit dénominateur

commun. Les avis des CSI mentionnaient ainsi que le contenu était trop généraliste et davantage adapté à une information grand public.

Pour accompagner les organismes dans la construction d’actions multiprofessionnelles pour le triennal 2023-2025, deux catégories d’actions ont été explicitées :

- les actions pluriprofessionnelles :** les objectifs de transformation de pratiques doivent être communs à tous, déclinables et atteignables par chacun ; l’ensemble des thématiques doit également concerner tous les publics participants. Les actions pluriprofessionnelles sont rares parce qu’elles doivent s’adresser à des publics différents ayant le même niveau de connaissance, de compétence et d’expertise ;
- les actions interprofessionnelles :** l’action vise la concertation des acteurs et la coordination des soins ; le contenu doit porter sur le travail en commun autour d’un parcours, d’une prise en charge, d’une situation de santé, d’une organisation des soins en valorisant le développement de compétences interprofessionnelles, le partage de l’information, le travail d’équipe, etc.

2 • Selon le type d’action

Les actions publiées se répartissent en 71,8 % d’actions de formation continue, 21,9 % de programmes intégrés, 5,3 % d’actions d’évaluation et amélioration des pratiques professionnelles et 0,9 % d’actions de gestion des risques.

Pour l’ensemble des professions, l’offre est majoritairement constituée d’actions de formation continue mais, pour les médecins et les chirurgiens-dentistes, près du tiers de l’offre correspond à des actions de programme intégré.

STATUT JURIDIQUE	Nombre d’actions publiées	Formation continue	EPP	Gestion des risques	Programme intégré
Tous statuts confondus	7 926	71,8 %	5,3 %	0,9 %	21,9 %
ODPC commerciaux	4 881	65,8 %	5,4 %	0,8 %	28,0 %
ODPC associatifs	2 350	80,3 %	4,3 %	0,7 %	14,7 %
Établissements de santé médico-sociaux	331	77,3 %	15,1 %	4,2 %	3,3 %
Universités et établissements d’enseignement	156	93,6 %	1,3 %	3,2 %	1,9 %
Travailleurs indépendants	164	97,0 %	1,2 %	0,0 %	1,8 %
Autres	44	81,8 %	4,5 %	0,0 %	13,6 %

Proportionnellement à l’offre de DPC, les professions médicales sont les professions ayant les offres d’actions d’EPP les plus importantes.

Et pour cause, les méthodes de DPC de la Haute Autorité de santé (HAS) sont largement inspirées des méthodes qualité en établissement de santé élaborées il y a déjà de nombreuses années par l’ANAES.

Or, ces méthodes présentent plusieurs limites. D’une part, elles sont davantage construites pour accompagner des démarches qualité en santé que comme des outils méthodologiques accompagnant l’élaboration d’actions de DPC, qui ont *de facto* une vocation pédagogique. D’autre part, elles restent trop souvent médico-centrées en déclinant des

démarches intervenant dans le cadre de stratégies diagnostiques et thérapeutiques, et majoritairement adaptées au secteur médecine, chirurgie, obstétrique (MCO).

Sur la base des travaux réalisés, en lien avec les présidents et vice-présidents de CSI ainsi que le président du Haut conseil du DPC, des fiches d’aide à l’appropriation des méthodes de DPC par les organismes de DPC ont été publiées sur le site de l’Agence. Dès novembre 2023, une série de webinaires a été diffusée à l’intention des ODPC pour favoriser leur appropriation.

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	EPP	Formation continue	Gestion des risques	Programme intégré
Toutes professions confondues	7 926	5,3 %	71,8 %	0,9 %	21,9 %
Médecin	3 431	7,9 %	60,2 %	1,8 %	30,1 %
Infirmier	1 896	4,5 %	73,9 %	3,2 %	18,5 %
Masseur-kinésithérapeute	1 204	1,8 %	87,5 %	0,5 %	10,1 %
Pharmacien	952	2,7 %	85,6 %	1,1 %	10,6 %
Orthophoniste	771	4,4 %	91,4 %	0,5 %	3,6 %
Aide-soignant	529	2,1 %	87,9 %	5,9 %	4,2 %
Chirurgien-dentiste	527	3,4 %	63,4 %	0,8 %	32,4 %
Sage-femme	493	2,8 %	74,2 %	3,2 %	19,7 %
Préparateur en pharmacie	257	0,8 %	84,4 %	3,1 %	11,7 %
Pédicure-podologue	254	1,6 %	87,0 %	0,4 %	11,0 %
Ergothérapeute	237	2,5 %	91,6 %	1,3 %	4,6 %
Diététicien	228	2,2 %	92,1 %	1,8 %	3,9 %
Psychomotricien	214	2,8 %	90,7 %	1,9 %	4,7 %
Auxiliaire de puériculture	154	2,6 %	82,5 %	9,7 %	5,2 %
Biologiste	126	8,7 %	81,7 %	4,8 %	4,8 %
Orthoptiste	114	0,0 %	91,2 %	1,8 %	7,0 %
Opticien-lunetier	112	8,0 %	67,9 %		24,1 %
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	80				
Technicien de laboratoire médical	76	1,3 %	89,5 %	2,6 %	6,6 %
Audioprothésiste	55	7,3 %	74,5 %		18,2 %
Podo-orthésiste	38		94,7 %		5,3 %
Orthopédiste-orthésiste	36		94,4 %		5,6 %
Orthoprothésiste	34		94,1 %		5,9 %
Orthésiste	25		88,0 %		12,0 %
Prothésiste	19		94,7 %		5,3 %
Épithésiste	13		100 %		
Assistant dentaire	10		70,0 %		30,0 %
Oculariste	7		100 %		
Physicien médical	6		83,0 %		16,7 %

3 • Selon le format

Au 31 décembre 2023, l'offre de DPC publiée pour l'ensemble des professions se répartit en 56,2 % d'actions présentiels, 17,0 % d'actions non présentiels, 17,8 % d'actions mixtes (combinant format présentiel et format non présentiel) et 9,0 % d'actions classes virtuelles.

Une distorsion entre l'offre et la demande sur les actions en non présentiel

Cette première année triennale est marquée par :

- une baisse des actions présentiels de 2,1 points par rapport aux actions déposées en 2022 et une baisse des actions non présentiels de 2,4 points ;
- une légère augmentation des classes virtuelles et des actions de format mixtes.

La part des actions non présentiels est en baisse pour la première fois depuis 2017. La réforme du modèle économique du DPC mise en place en 2023, qui dévalorise le forfait de prise en charge des unités non présentiels de formation

continue pour les organismes pourrait en partie expliquer ce phénomène. Un meilleur ciblage des typologies de DPC par l'État et les conseils nationaux professionnels (CNP) lors de la rédaction des fiches de cadrage adossées aux orientations prioritaires pourraient également être un facteur explicatif.

En effet, tout objectif pédagogique n'est pas déclinable indifféremment en présentiel et en e-learning et, à ce titre, le travail autour des nouvelles orientations prioritaires de DPC a permis de le mettre en exergue.

Il est à noter, et ce point sera précisé dans les données d'inscription, que l'offre actuelle présente un décalage significatif par rapport à la demande observée. Plus précisément, les statistiques révèlent qu'en 2023, 51,8 % des inscriptions réalisées par les professionnels financés par l'Agence sont effectuées sur des actions non présentiels, tandis que seulement 21,1 % concernent des actions présentiels.

STATUT JURIDIQUE	Nombre d'actions publiées	Présentiel	Non présentiel	Mixte	Classe virtuelle
Tous statuts confondus	7 926	56,2 %	17,0 %	17,8 %	9,0 %
ODPC commerciaux	4 881	46,2 %	24,0 %	20,6 %	9,2 %
ODPC associatifs	2 350	67,3 %	6,9 %	15,7 %	10,1 %
Établissements de santé médico-sociaux	331	94,6 %	0,6 %	4,2 %	0,6 %
Universités et établissements d'enseignement	156	85,9 %	4,5 %	9,0 %	0,6 %
Travailleurs indépendants	164	82,3 %	2,4 %	2,4 %	12,8 %
Autres	44	77,3 %	4,5 %	11,4 %	6,8 %

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	Présentiel	Non présentiel	Mixte	Classe virtuelle
Toutes professions confondues	7 926	56,2 %	17,0 %	17,8 %	9,0 %
Médecin	3 431	48,4 %	20,7 %	25,5 %	5,5 %
Infirmier	1 896	67,5 %	13,6 %	13,7 %	5,2 %
Masseur-kinésithérapeute	1 204	79,3 %	4,4 %	14,3 %	2,0 %
Pharmacien	952	56,0 %	17,0 %	10,8 %	16,2 %
Orthophoniste	771	66,7 %	3,0 %	3,6 %	26,7 %
Aide-soignant	529	89,0 %	4,0 %	3,6 %	3,4 %
Chirurgien-dentiste	527	46,1 %	33,4 %	14,6 %	5,9 %
Sage-femme	493	62,7 %	11,0 %	16,4 %	9,9 %
Préparateur en pharmacie	257	65,0 %	10,9 %	8,6 %	15,6 %
Pédicure-podologue	254	80,7 %	4,3 %	11,8 %	3,1 %
Ergothérapeute	237	82,7 %	0,8 %	12,2 %	4,2 %
Diététicien	228	86,4 %	0,9 %	6,6 %	6,1 %
Psychomotricien	214	86,4 %	0,9 %	8,4 %	4,2 %
Auxiliaire de puériculture	154	88,3 %	0,6 %	7,8 %	3,2 %
Biologiste	126	76,2 %	4,8 %	7,1 %	11,9 %
Orthoptiste	114	74,6 %	0,9 %	8,8 %	15,8 %
Opticien-lunetier	112	53,6 %	4,5 %	25,0 %	17,0 %
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	80	85,0 %	1,3 %	12,5 %	1,3 %
Technicien de laboratoire médical	76	81,6 %	2,6 %	10,5 %	5,3 %
Audioprothésiste	55	56,4 %	1,8 %	32,7 %	9,1 %
Podo-orthésiste	38	76,3 %	2,6 %	18,4 %	2,6 %
Orthopédiste-orthésiste	36	75,0 %		22,2 %	2,8 %
Orthoprothésiste	34	79,4 %		17,6 %	2,9 %
Orthésiste	25	68,0 %		28,0 %	4,0 %
Prothésiste	19	78,9 %		15,8 %	5,3 %
Épithésiste	13	76,9 %		15,4 %	7,7 %
Assistant dentaire	10	60,0 %	10,0 %	20,0 %	10,0 %
Oculariste	7	71,4 %		28,6 %	
Physicien médical	6	66,7 %		16,7 %	16,7 %

4 • Selon le mode d'exercice

Au 31 décembre 2023, 11,4 % des actions publiées s'adressent exclusivement aux salariés, 4,1 % exclusivement aux libéraux et 84,6 % visent à la fois libéraux et salariés.

Les actions s'adressant exclusivement aux salariés voient leur part diminuer (14,3 % en 2022) au profit des actions

visant à la fois les professionnels libéraux et les salariés (84,6 % après 81,1 % en 2022).

Concrètement, les organismes n'adaptent que peu leur offre aux spécificités des différents modes d'exercice des professionnels de santé.

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	Exclusivement salarié	Exclusivement libéral	Libéral et salarié
Toutes professions confondues	7 926	11,4 %	4,1 %	84,6 %
Médecin	3 431	8,2 %	2,5 %	89,2 %
Infirmier	1 896	26,7 %	4,9 %	68,4 %
Masseur-kinésithérapeute	1 204	6,4 %	2,5 %	91,1 %
Pharmacien	952	19,9 %	2,2 %	77,9 %
Orthophoniste	771	4,5 %	9,9 %	85,6 %
Aide-soignant	529	54,8 %		45,2 %
Chirurgien-dentiste	527	3,2 %	1,5 %	95,3 %
Sage-femme	493	8,5 %	2,6 %	88,8 %
Préparateur en pharmacie	257	21,0 %		79,0 %
Pédicure-podologue	254	5,9 %	15,7 %	78,3 %
Ergothérapeute	237	35,4 %	0,8 %	63,7 %
Diététicien	228	30,3 %	1,3 %	68,4 %
Psychomotricien	214	38,3 %	0,5 %	61,2 %
Auxiliaire de puériculture	154	32,5 %		67,5 %
Biologiste	126	19,8 %	2,4 %	77,8 %
Orthoptiste	114	12,3 %	1,8 %	86,0 %
Opticien-lunetier	112	25,0 %	0,9 %	74,1 %
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	80	36,3 %	1,3 %	62,5 %
Technicien de laboratoire médical	76	65,8 %		34,2 %
Audioprothésiste	55	12,7 %		87,3 %
Podo-orthésiste	38	2,6 %	2,6 %	94,7 %
Orthopédiste-orthésiste	36	8,3 %	2,8 %	88,9 %
Orthoprothésiste	34	2,9 %		97,1 %
Orthésiste	25	12,0 %		88,0 %
Prothésiste	19	15,8 %		84,2 %
Épithésiste	13	7,7 %		92,3 %
Assistant dentaire	10	10,0 %		90,0 %
Oculariste	7			100 %
Physicien médical	6			100 %

5 • Selon la durée

Les actions publiées se déroulent à 73 % sur des durées comprises entre 7 heures et 14 heures soit un à deux jours. Sa part augmente de 6,7 points en 1 an (66,3 % en 2022). Cela peut néanmoins interroger : la durée est-elle définie

en regard d'objectifs pédagogiques ou en fonction des forfaits de prise en charge des professionnels de santé qui est de 14 heures pour une grande majorité des professions financées par l'Agence ?

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	Actions dont la durée est inférieure à 7 h	Actions dont la durée est comprise entre 7 h et 14 h	Actions dont la durée est supérieure à 14 h
Toutes professions confondues	7 926	14 %	73 %	14 %
Médecin	3 431	22 %	68 %	10 %
Infirmier	1 896	10 %	75 %	15 %
Masseur-kinésithérapeute	1 204	3 %	66 %	31 %
Pharmacien	952	17 %	71 %	12 %
Orthophoniste	771	4 %	61 %	35 %
Aide-soignant	529	8 %	60 %	32 %
Chirurgien-dentiste	527	11 %	76 %	14 %
Sage-femme	493	16 %	58 %	27 %
Préparateur en pharmacie	257	19 %	57 %	24 %
Pédicure-podologue	254	4 %	53 %	44 %
Ergothérapeute	237	5 %	40 %	56 %
Dietéticien	228	7 %	44 %	49 %
Psychomotricien	214	4 %	46 %	50 %
Auxiliaire de puériculture	154	8 %	46 %	46 %
Biologiste	126	21 %	60 %	19 %
Orthoptiste	114	4 %	62 %	33 %
Opticien-lunetier	112	10 %	73 %	17 %
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	80	11 %	48 %	41 %
Technicien de laboratoire médical	76	16 %	53 %	32 %
Audioprothésiste	55	7 %	60 %	33 %
Podo-orthésiste	38	5 %	29 %	66 %
Orthopédiste-orthésiste	36	3 %	39 %	58 %
Orthoprothésiste	34	3 %	32 %	65 %
Orthésiste	25	4 %	44 %	52 %
Prothésiste	19		32 %	68 %
Épithésiste	13	8 %	31 %	62 %
Assistant dentaire	10	20 %	80 %	
Oculariste	7		29 %	71 %
Physicien médical	6		100 %	

FORMAT	Nombre d'actions publiées	Actions dont la durée est inférieure à 7 h	Actions dont la durée est comprise entre 7 h et 14 h	Actions dont la durée est supérieure à 14 h
Tous formats confondus	7 926	14,0 %	72,6 %	13,4 %
Présentiel	4 453	9,2 %	71,8 %	19,0 %
Mixte	1 409	13,1 %	78,6 %	8,4 %
Non présentiel	1 349	29,5 %	69,4 %	1,1 %
Classe virtuelle	715	16,2 %	71,9 %	11,9 %

Proportionnellement, les actions non présentielles sont plus courtes que les actions présentielles.

2. LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (PS) PRIS EN CHARGE PAR L'AGENCE

A - Une dynamique d'engagement partiellement mesurable

L'Agence nationale du DPC ne dispose pas d'une information détaillée exhaustive relative à la part la plus importante des effectifs (2/3) qui concerne les salariés des établissements de santé ou médico-sociaux, publics ou privés, les salariés de structures privées ou publiques (ex : laboratoires pharmaceutiques, laboratoires de recherche, ministère de la Santé, santé au travail, Éducation nationale...) ainsi que les salariés de professionnels libéraux, dont le DPC est géré par les employeurs et les OPCO.

Par ailleurs, comme chaque année, l'Agence a attribué dans son budget initial une enveloppe en faveur de sa participation au financement du DPC des médecins salariés des établissements de santé et médico-sociaux, s'élevant pour 2023 à 5 M€. Cette somme est normalement répartie

entre l'ANFH et l'OPCO santé auprès desquels sont affiliés les établissements employeurs des médecins. Cependant, en 2023, du fait de la non-signature par l'ANFH et l'OPCO santé de la convention financière de l'ANDPC, cette enveloppe a été transférée dans l'enveloppe de DPC « guichet » en budget rectificatif.

Pour 2023, les seuls chiffres relatifs à l'engagement des professionnels de santé dans le DPC dont dispose l'Agence sont les chiffres du service de santé des armées et des professionnels de santé libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés qu'elle finance.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	Professionnels de santé engagés	Montants associés
Toutes professions confondues	158 055	220 411 698 €
Infirmier	47 783	52 639 749 €
Médecin	42 934	85 987 573 €
Masseur-kinésithérapeute	22 653	23 308 899 €
Chirurgien-dentiste	17 216	26 161 719 €
Pharmacien	10 988	12 010 961 €
Orthophoniste	7 245	8 874 127 €
Pédicure podologue	3 976	4 698 180 €
Sage-femme	3 803	5 281 561 €
Orthoptiste	718	910 300 €
Biologiste	670	538 630 €
Aide-soignant	45	NC *
Assistant dentaire	NC *	NC *
Audioprothésiste	NC *	NC *
Auxiliaire de puériculture	NC *	NC *
Diététicien	5	NC *
Epithésiste	NC *	NC *
Ergothérapeute	4	NC *
Manipulateur d'électroradiologie médicale	3	NC *
Oculariste	NC *	NC *
Opticien-lunetier	NC *	NC *
Orthésiste	NC *	NC *
Orthopédiste-orthésiste	NC *	NC *
Orthoprothésiste	NC *	NC *
Physicien médical	NC *	NC *
Podo-orthésiste	NC *	NC *
Préparateur en pharmacie	4	NC *
Prothésiste	NC *	NC *
Psychomotricien	NC *	NC *
Technicien de laboratoire médical	8	NC *

*NC: les données relatives aux salariés des établissements de santé ne nous ont pas été communiquées.

Source: Agence nationale du DPC et Service de santé des Armées (uniquement nombre de professionnels de santé engagés).

B - Inscriptions engagées selon les professions

Au cours de cette première année de triennal, tous les professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence qui le souhaitent ont pu s'inscrire sans restriction dans la limite de leur droit de tirage puisqu'aucune enveloppe professionnelle n'a été suspendue.

Au 31 décembre 2023, 156 678 professionnels de santé se sont inscrits à des actions de DPC 2023. Ce nombre est en baisse de 14,1 % par rapport à 2022 (181 735 professionnels) tout comme le nombre d'inscriptions qui baisse de 13,7 % (passage de 285 883 inscriptions en 2022 à 248 474). Parmi ces 248 474 inscriptions, la quasi-totalité (248 381 inscriptions) a été effectuée dans le cadre du dispositif « guichet ».

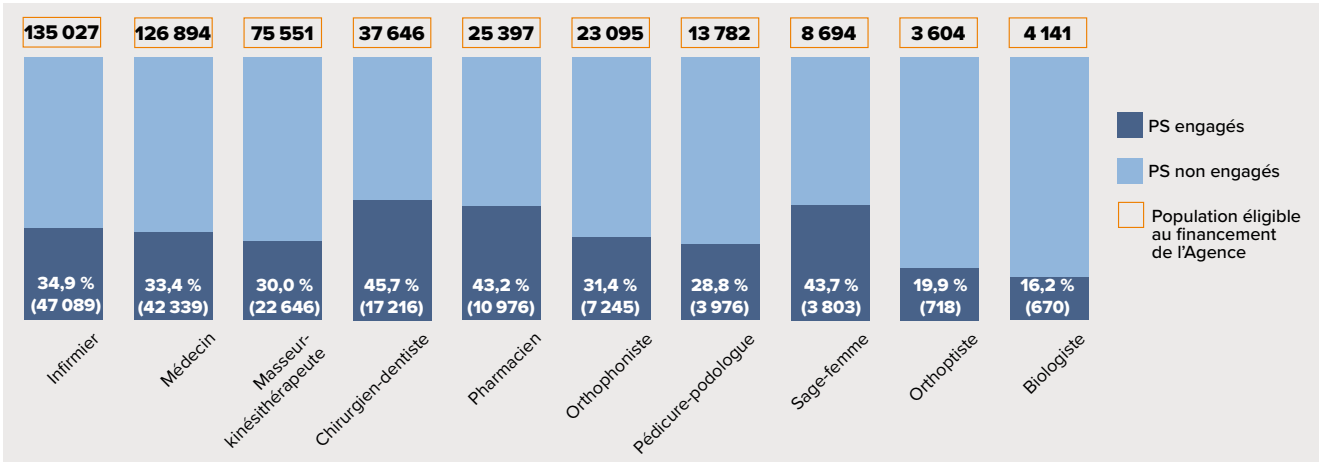
À l'exception des infirmiers, toutes les professions enregistrent un recul tant en ce qui concerne le nombre de professionnels engagés que le volume d'inscriptions. Cette dynamique est courante lors d'une première année

de triennal, caractérisée par une offre encore partielle et où les professionnels disposent d'encore deux ans pour s'acquitter de leur obligation triennale, et d'autant plus marquée que les comparaisons s'effectuent par rapport à la dernière année du triennal précédent, traditionnellement davantage mobilisatrice.

Depuis 2022, les médecins généralistes et les pédiatres peuvent également s'inscrire à une action dans le cadre du deuxième appel d'offres de DPC qui porte sur la coordination du parcours diagnostique, diagnostic et coordination de la prise en charge des enfants présentant un trouble du neuro-développement (TND) dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) par les médecins généralistes et pédiatres déjà formés ou déjà référents sur un territoire. Au 31 décembre 2023, seules 93 inscriptions de médecins généralistes et pédiatres sont comptabilisées.

PROFESSION	Nombre de professionnels de santé engagés	Évolution du nombre de PS engagés entre 2022 et 2023	Nombre d'inscriptions	Évolution du nombre d'inscriptions entre 2022 et 2023
Toutes professions confondues	156 678	- 14,1 %	248 474	- 13,7 %
Infirmier	47 089	4,5 %	70 310	7,8 %
Médecin	42 339	- 7,8 %	85 322	- 10,5 %
Masseur-kinésithérapeute	22 646	- 23,8 %	28 293	- 24,5 %
Chirurgien-dentiste	17 216	- 24,4 %	29 322	- 10,9 %
Pharmacien	10 976	- 39,5 %	15 107	- 43,5 %
Orthophoniste	7 245	- 17,6 %	7 548	- 20,5 %
Pédicure-podologue	3 976	- 19,9 %	5 373	- 37,7 %
Sage-femme	3 803	- 16,3 %	5 664	- 39,1 %
Orthoptiste	718	- 16,7 %	723	- 16,6 %
Biologiste	670	- 60,8 %	812	- 60,5 %

Part des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence engagés dans le dispositif de DPC 2023



Un tiers des PS des 10 professions éligibles au financement de l'Agence identifiés en exercice libéral se sont engagés dans le dispositif au cours de la première année du triennal 2023-2025. Ce pourcentage est de fait à majorer, les seuls libéraux conventionnés et salariés de centres de santé conventionnés, non identifiés spécifiquement dans les données de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), étant éligibles

réglementairement au financement. Les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et les pharmaciens sont les professions pour lesquelles l'engagement dans le DPC en 2023 est le plus élevé (respectivement 45,7 %, 43,7 % et 43,2 %). À l'inverse, les orthoptistes et les biologistes, avec moins de 20 % de professionnels de santé engagés, sont les professions qui se sont le moins inscrites lors de la première année du nouveau triennal.

Les professionnels de santé engagés ont effectué 1,59 action en moyenne par individu.

Part des professionnels de santé engagés en 2023 dans chaque région d'exercice

RÉGION D'EXERCICE	PS engagés	Population éligible	% PS engagés
France	156 678	453 831	34,5 %
ÎLE-DE-FRANCE	20 973	65 857	31,8 %
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	19 926	58 030	34,3 %
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	17 776	51 379	34,6 %
OCCITANIE	17 610	53 380	33,0 %
NOUVELLE-AQUITAINE	15 631	44 320	35,3 %
HAUTS-DE-FRANCE	12 743	36 621	34,8 %
GRAND EST	11 932	34 222	34,9 %
BRETAGNE	8 455	23 847	35,5 %
PAYS DE LA LOIRE	7 765	20 938	37,1 %
NORMANDIE	5 844	17 283	33,8 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	5 471	15 168	36,1 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	4 245	12 087	35,1 %
LA RÉUNION	2 660	8 173	32,5 %
GUADELOUPE	1 288	3 826	33,7 %
CORSE	1 195	3 737	32,0 %
MARTINIQUE	1 146	3 574	32,1 %
GUYANE	304	960	31,7 %
MAYOTTE	145	424	34,2 %

Indépendamment de la profession, la proportion de professionnels de santé engagés en 2023 varie sensiblement selon la région d'exercice: de 31,8 % pour l'Île-de-France à 37,1 % pour les Pays de la Loire.

C - Inscriptions engagées selon la typologie des actions

1 • Catégorie de l'action

Au 31 décembre 2023, 90,7 % des inscriptions sont effectuées sur des actions monoprofessionnelles (dont 75,4 % monospécialité) et 9,3 % sur des actions multiprofessionnelles. La demande évolue de 13 points en faveur des actions monoprofessionnelles par rapport à 2022 en cohérence avec l'offre.

Alors que les organismes de DPC proposent de nombreuses actions multiprofessionnelles, et que l'interprofessionnalité

est aujourd'hui fortement mise en avant dans les politiques publiques menées dans les champs de la santé et du médico-social, les professionnels préfèrent s'inscrire à des actions monoprofessionnelles, garantie pour eux que le contenu leur sera adapté, pertinent et d'une plus-value pour l'amélioration de leurs connaissances et compétences. La formation n'est ainsi pas toujours le meilleur levier pour déployer l'interprofessionnalité sur les territoires.

Près de 91 %
 des inscriptions
 sont sur des actions
 monoprofessionnelles

PROFESSION	Nombre d'inscriptions	Monoprofessionnelle		Multiprofessionnelles
		Monospécialité	Plurispécialités	
Toutes professions confondues	248 474	75,4 %	15,3 %	9,3 %
Médecin	85 322	67,8 %	23,4 %	8,8 %
Infirmier	70 310	88,2 %	2,5 %	9,3 %
Chirurgien-dentiste	29 322	81,4 %	10,9 %	7,8 %
Masseur-kinésithérapeute	28 293	92,8 %	N/A	7,2 %
Pharmacien	15 107	0,0 %	86,7 %	13,3 %
Orthophoniste	7 548	98,2 %	N/A	1,8 %
Sage-femme	5 664	62,6 %	N/A	37,4 %
Pédicure-podologue	5 373	94,1 %	N/A	5,9 %
Biologiste	812	90,8 %	N/A	9,2 %
Orthoptiste	723	95,2 %	N/A	4,8 %

2 • Type de l'action

Au 31 décembre 2023, 38,8 % des inscriptions sont effectuées sur des actions de formation continue, lesquelles, pour la première fois, ne sont pas le type d'action le plus demandé. En effet, les différentes actions mises en place, notamment financières, afin de développer les autres typologies, ont porté leurs fruits. **La part des inscriptions sur les actions de programme intégré devient majoritaire, en hausse de 16 points par rapport à 2022 (passage de 34,5 % en 2022 à 50,1 % en 2023).**

Alors que l'offre d'EPP a augmenté de 2,3 points, la demande des professionnels de santé a quant à elle été multipliée par 7 (10,94 % des inscriptions).

Seuls les orthophonistes (86,7 %), les biologistes (92,2 %) et les orthoptistes (99,9 %) continuent presque exclusivement de s'inscrire à des actions de formation continue en raison d'un déficit de variété de l'offre qui leur est proposée.

PROFESSION	Nombre d'inscriptions	EPP	Formation continue	Gestion des risques	Programme intégré
Toutes professions confondues	248 474	10,9 %	38,8 %	0,1 %	50,1 %
Médecin	85 322	10,1 %	30,8 %	0,4 %	58,7 %
Infirmier	70 310	13,0 %	32,9 %		54,1 %
Chirurgien-dentiste	29 322	14,9 %	26,3 %		58,8 %
Masseur-kinésithérapeute	28 293	6,5 %	62,8 %		30,7 %
Pharmacien	15 107	11,8 %	64,2 %		24,0 %
Orthophoniste	7 548	6,7 %	86,7 %		6,5 %
Sage-femme	5 664	11,9 %	31,9 %	0,1 %	56,1 %
Pédicure-podologue	5 373	4,3 %	35,8 %		60,0 %
Biologiste	812	7,4 %	92,2 %		0,4 %
Orthoptiste	723		99,9 %		0,1 %

3 • Format de l'action

Au 31 décembre 2023, 51,8 % des inscriptions sont effectuées à des actions non présentielles, 21,8 % à des actions présentielles, 22,3 % à des actions mixtes, et 4,1 % à des actions « classes virtuelles ».

Une préférence des professionnels pour des actions mixant le présentiel et le non-présentiel

des inscriptions à des actions non présentielles diminue de 11,5 points au profit des actions au format mixte (+10,9 points). Il s'agit, là encore, d'un effet lié aux fiches de cadrage des orientations prioritaires qui, pour nombre

Alors que l'offre est relativement stable par rapport à 2022, la demande des professionnels de santé évolue. La part

d'entre elles, exigent *a minima* une part présentielle afin de remplir les objectifs pédagogiques déclinés.

PROFESSION	Nombre d'inscriptions	Présentiel	Non présentiel	Mixte	Classe virtuelle
Toutes professions confondues	248 474	21,8 %	51,8 %	22,3 %	4,1 %
Médecin	85 322	18,7 %	48,2 %	31,3 %	1,9 %
Infirmier	70 310	19,3 %	60,1 %	16,1 %	4,5 %
Chirurgien-dentiste	29 322	15,1 %	72,8 %	9,4 %	2,8 %
Masseur-kinésithérapeute	28 293	33,7 %	22,9 %	41,3 %	2,1 %
Pharmacien	15 107	18,7 %	68,9 %	6,7 %	5,6 %
Orthophoniste	7 548	55,4 %	13,5 %	1,0 %	30,1 %
Sage-femme	5 664	20,1 %	45,9 %	25,4 %	8,6 %
Pédicure-podologue	5 373	33,7 %	58,4 %	6,5 %	1,4 %
Biologiste	812	32,1 %	45,0 %	3,4 %	19,5 %
Orthoptiste	723	68,5 %		0,6 %	31,0 %

Toutes professions, la durée des actions sur lesquelles s'inscrivent les professionnels de santé stagne par rapport à 2022. 4 actions sur 5 durent entre un à deux jours (7 à 14 h). L'évolution n'est en revanche pas uniforme par profession. La part des actions d'un à deux jours visant les

chirurgiens-dentistes, les biologistes et les infirmiers, sont respectivement en baisse de 14,3, 24,8 et 7,3 points au profit d'actions plus courtes notamment sous l'impulsion d'actions d'amélioration et d'évaluation des pratiques professionnelles de 6 h ou moins (pour les chirurgiens-dentistes et

les infirmiers) et d'actions courtes d'e-learning (pour les biologistes).

À l'inverse, la part d'inscriptions à des actions de 7 à 14 h devient prépondérante et dépasse les 80 % pour les

médecins (+6,6 points), les pharmaciens (+19,2) et les sages-femmes (+34,4).

PROFESSION	Nombre d'inscriptions	Actions dont la durée est inférieure à 7 h	Actions dont la durée est comprise entre 7 h et 14 h	Actions dont la durée est supérieure à 14 h
Toutes professions confondues	248 474	13,0 %	81,7 %	5,3 %
Médecin	85 322	18,1 %	79,9 %	1,9 %
Infirmier	70 310	13,9 %	84,7 %	1,4 %
Chirurgien-dentiste	29 322	16,4 %	80,6 %	3,0 %
Masseur-kinésithérapeute	28 293	2,7 %	77,4 %	20,0 %
Pharmacien	15 107	5,4 %	93,3 %	1,3 %
Orthophoniste	7 548	1,8 %	74,8 %	23,4 %
Sage-femme	5 664	4,1 %	83,5 %	12,4 %
Pédicure-podologue	5 373	1,2 %	77,5 %	21,3 %
Biologiste	812	46,3 %	53,0 %	0,7 %
Orthoptiste	723		91,6 %	8,4 %

FORMAT	Nombre d'inscriptions	Actions dont la durée est inférieure à 7 h	Actions dont la durée est comprise entre 7 h et 14 h	Actions dont la durée est supérieure à 14 h
Tous formats confondus	248 474	13,0 %	81,7 %	5,3 %
Non présentiel	128 735	20,2 %	79,3 %	0,6 %
Mixte	55 337	5,1 %	89,2 %	5,7 %
Présentiel	54 201	5,4 %	79,5 %	15,0 %
Classe virtuelle	10 201	6,7 %	83,2 %	10,1 %

D - Engagement de l'enveloppe budgétaire

Le montant engagé au 31 décembre 2023 s'élève à 220,4 M€ et représente 95,7 % de l'enveloppe globale de 230,4 M€ allouée aux professions et aux centres de santé conventionnés avec l'assurance maladie.

Il se répartit en :

- ▶ 220,3 M€ engagés dans le cadre du dispositif « guichet » ;
- ▶ 103 K€ au titre de l'appel d'offres de DPC relatif à la coordination du parcours diagnostique, diagnostic et coordination de la prise en charge des enfants présentant un TND dont les TSA par les médecins

généralistes et pédiatres déjà formés ou déjà référents sur un territoire.

Le budget engagé est en hausse de 7,5 % par rapport à celui constaté en 2022 (205,1 M€). Cette augmentation s'explique par une hausse de 23,7 % du coût moyen d'une inscription de DPC (717 € en 2022 contre 887 € en 2023) suite à la réforme du modèle économique du DPC.

Afin de prévenir l'impact inflationniste de la réforme, des travaux ont d'ores et déjà été menés par les instances gestionnaires de l'Agence fin 2023 et se poursuivent en 2024, notamment autour du financement de l'e-learning.

ENVELOPPES BUDGÉTAIRES		Budget alloué pour l'année	Montant engagé total	% Budget engagé
Toutes enveloppes budgétaires confondues		230 400 000 €	220 411 698 €	95,7 %
DPC "guichet"	Médecin	90 607 000 €	85 884 243 €	94,8 %
	Infirmier	55 595 000 €	52 639 749 €	94,7 %
	Chirurgien-dentiste	26 241 000 €	26 161 719 €	99,7 %
	Masseur-kinésithérapeute	23 774 000 €	23 308 899 €	98,0 %
	Pharmacien	12 503 000 €	12 010 961 €	96,1 %
	Orthophoniste	9 280 000 €	8 874 127 €	95,6 %
	Sage-femme	5 549 000 €	5 281 561 €	95,2 %
	Pédicure-podologue	4 914 000 €	4 698 180 €	95,6 %
	Orthoptiste	973 000 €	910 300 €	93,6 %
	Biologiste	564 000 €	538 630 €	95,5 %
Appels d'offres	Coordination du parcours diagnostique, diagnostic et coordination de la prise en charge des enfants présentant un TND dont les TSA par les médecins généralistes et pédiatres déjà formés ou déjà référents sur un territoire	400 000 €	103 330 €	25,8 %

Le montant engagé au 31 décembre 2023 est partagé entre les organismes de DPC au titre de la prise en charge des frais pédagogiques (135,3 M€) et les professionnels de santé au

titre de leur indemnisation (85,2 M€). Ces dépenses augmentent respectivement de 1,1 % et 19,5 % par rapport à 2022.

PROFESSION	Montant engagé total	Montant ODPC	Montant PS	% Montant engagé ODPC	% Montant engagé PS
Toutes professions confondues	220 411 698 €	135 246 215 €	85 165 484 €	61,4 %	38,6 %
Médecin	85 987 573 €	61 630 971 €	24 356 602 €	71,7 %	28,3 %
Infirmier	52 639 749 €	28 035 832 €	24 603 917 €	53,3 %	46,7 %
Chirurgien-dentiste	26 161 719 €	15 935 350 €	10 226 369 €	60,9 %	39,1 %
Masseur-kinésithérapeute	23 308 899 €	13 832 151 €	9 476 748 €	59,3 %	40,7 %
Pharmacien	12 010 961 €	6 397 557 €	5 613 405 €	53,3 %	46,7 %
Orthophoniste	8 874 127 €	3 635 583 €	5 238 544 €	41,0 %	59,0 %
Sage-femme	5 281 561 €	3 043 433 €	2 238 127 €	57,6 %	42,4 %
Pédicure-podologue	4 698 180 €	2 012 285 €	2 685 895 €	42,8 %	57,2 %
Orthoptiste	910 300 €	407 083 €	503 217 €	44,7 %	55,3 %
Biologiste	538 630 €	315 970 €	222 660 €	58,7 %	41,3 %

La répartition des montants engagés par typologie met en évidence la baisse de 29,7 % des actions de formation continue au profit des programmes intégrés (+36,4 %) et des démarches d'EPP (+570 %) par rapport à l'année 2022. Ce transfert tient à la meilleure valorisation financière des

actions autres que la formation continue décidée par les sections professionnelles en vue de favoriser ces typologies et de permettre à un plus grand nombre de professionnels de santé de valider leur obligation de DPC.

Ces évolutions démontrent une fois de plus que le facteur financier est un bon levier pour structurer l'offre et le recours au DPC. Il convient de noter que cette évolution n'est pas exempte de risques et mérite une surveillance attentive. Certains programmes intégrés ou actions d'EPP demeurent en deçà des normes de qualité attendues. En effet, le motif économique semble inciter les organismes à développer ces programmes, y compris en l'absence de l'expertise requise dans la maîtrise des méthodes inhérentes à ces types d'actions.

La répartition par format confirme les constats des années antérieures relatifs à la prédominance du format non présentiel malgré une baisse de 10,9 points en un an. Les actions non présentiels représentent 43,8 % des engagements budgétaires 2023 après 52,8 % en 2022. Les montants engagés pour les classes virtuelles et les actions de format mixte sont en forte progression par rapport à 2022.

PROFESSION	Formation continue
Toutes professions confondues	82 910 447 €
Médecin	21 942 651 €
Infirmier	19 433 583 €
Masseur-kinésithérapeute	15 264 941 €
Orthophoniste	8 012 686 €
Pharmacien	6 684 009 €
Chirurgien-dentiste	5 598 872 €
Sage-femme	2 410 495 €
Pédicure-podologue	2 209 054 €
Orthoptiste	909 543 €
Biologiste	444 615 €

PROFESSION	Présentiel
Toutes professions confondues	61 393 041 €
Médecin	16 882 949 €
Infirmier	16 844 745 €
Chirurgien-dentiste	3 833 324 €
Pharmacien	2 695 955 €
Masseur-kinésithérapeute	11 203 115 €
Pédicure-podologue	2 135 710 €
Sage-femme	1 579 528 €
Orthophoniste	5 322 476 €
Biologiste	269 855 €
Orthoptiste	625 385 €

Évolution 2022-2023	Programme intégré	Évolution 2022-2023	EPP	Évolution 2022-2023	Gestion des risques	Évolution 2022-2023
-29,7 %	114 227 145 €	36,4 %	23 004 413 €	570,7 %	269 694 €	414,9 %
-49,9 %	53 056 026 €	35,4 %	10 726 692 €	450,4 %	262 204 €	454,1 %
-20,9 %	28 660 364 €	113,7 %	4 545 474 €	4 011,2 %	328 €	-93,5 %
-22,3 %	6 475 080 €	146,6 %	1 568 879 €	8 868,0 %		
15,2 %	352 749 €	9,9 %	508 693 €	-5,3 %		
-11,6 %	3 353 375 €	-61,7 %	1 973 577 €	602,0 %		
-6,3 %	17 785 809 €	4,4 %	2 777 039 €	420,9 %		
-43,1 %	2 273 356 €	35,4 %	590 548 €	46 665,0 %		
-38,5 %	2 266 452 €	263,1 %				
2,1 %	757 €	-53,0 %				
-32,9 %	3 178 €	-96,2 %				

Évolution 2022-2023	Non présentiel	Évolution 2022-2023	Mixte	Évolution 2022-2023	Classe virtuelle	Évolution 2022-2023
8,4 %	96 534 871 €	-10,9 %	51 456 288 €	59,4 %	11 027 498 €	40,3 %
-10,8 %	37 328 819 €	-5,5 %	29 889 271 €	18,3 %	1 886 534 €	44,7 %
47,9 %	23 975 839 €	5,2 %	8 889 538 €	271,6 %	2 929 627 €	92,9 %
58,1 %	19 050 106 €	-2,1 %	2 610 974 €	155,8 %	667 315 €	3,8 %
-12,0 %	7 522 956 €	-37,5 %	997 450 €	-2,8 %	794 601 €	70,4 %
-2,7 %	3 768 124 €	-57,5 %	7 599 557 €	528,1 %	738 103 €	7,7 %
3,7 %	2 188 202 €	7,8 %	326 878 €	258,8 %	47 390 €	30,5 %
-27,1 %	1 875 642 €	-15,8 %	1 053 161 €	35,3 %	773 230 €	4,0 %
24,8 %	665 546 €	-33,6 %	71 610 €	-82,6 %	2 814 494 €	31,7 %
18,0 %	159 638 €	-60,7 %	13 103 €	-86,1 %	96 035 €	451,8 %
8,4 %		-100 %	4 747 €	-35,1 %	280 168 €	-8,7 %

1 • TOP 100 - Montants engagés auprès des ODPC au 31 décembre 2023

Les dix premiers ODPC cumulent 39,1 % du montant total pris en charge par l'Agence et 35,6 % des inscriptions. Il s'agit exclusivement de sociétés commerciales. On peut retenir plusieurs facteurs explicatifs à ce palmarès :

- ▶ 4 d'entre eux proposent des actions exclusivement non présentielle ;
- ▶ tous proposent des actions aux médecins et cumulent

32 % de leurs inscriptions ; 1 ODPC capte à lui seul 16,9 % des inscriptions de médecins ;

- ▶ concernant les autres professions, on constate une spécialisation des organismes : 3 ODPC concentrent 58,7 % des inscriptions des chirurgiens-dentistes, 5 autres 39,9 % de celles des infirmiers, 1 organisme traite à lui seul 40,4 % des inscriptions des pédicures-podologues.

Rappel 2022

Rang	Nom de l'organisme	Montant engagé par organisme	% Montant engagé par organisme	Rang	Montant engagé par organisme	% Montant engagé par organisme
1	EDUPRAT FORMATIONS	13 363 831 €	9,9 %	1	10 583 722 €	7,9 %
2	HEALTH EVENTS	7 719 718 €	5,7 %	4	4 113 969 €	3,1 %
3	ELOCE	5 193 241 €	3,8 %	8	3 243 018 €	2,4 %
4	GI-WEB	4 062 811 €	3,0 %	7	3 396 807 €	2,5 %
5	EPSA	4 021 752 €	3,0 %	24	1 476 112 €	1,1 %
6	EREVO	3 978 620 €	2,9 %	5	3 844 600 €	2,9 %
7	GRAAD	3 969 434 €	2,9 %	2	4 908 335 €	3,7 %
8	ORION SANTÉ	3 623 227 €	2,7 %	9	3 219 774 €	2,4 %
9	ISIS	3 569 073 €	2,6 %	20	1 742 663 €	1,3 %
10	LEARNYLIB	3 439 976 €	2,5 %	3	4 629 217 €	3,5 %
11	SANTÉ FORMAPRO	3 168 668 €	2,3 %	13	2 492 773 €	1,9 %
12	COLLÈGE DES HAUTES ÉTUDES EN MÉDECINE	3 130 920 €	2,3 %	6	3 547 626 €	2,7 %
13	GLOBAL MÉDIA SANTÉ (POUR LA REVUE DU PRATICIEN ET LE CONCOURS MÉDICAL)	3 107 315 €	2,3 %	18	1 787 460 €	1,3 %
14	SANTÉ ACADÉMIE SAS	2 702 408 €	2,0 %	19	1 770 726 €	1,3 %
15	ERON	1 962 454 €	1,5 %	17	1 911 166 €	1,4 %
16	KÉWALÉ	1 789 846 €	1,3 %	23	1 488 380 €	1,1 %
17	CEFORMED	1 773 209 €	1,3 %	27	1 274 916 €	1,0 %
18	MÉDÉRÉ	1 719 657 €	1,3 %	30	1 227 368 €	0,9 %
19	APTEED	1 471 001 €	1,1 %	41	767 072 €	0,6 %
20	SAS FORMIDEO	1 448 341 €	1,1 %	29	1 231 325 €	0,9 %
21	CANAL SANTÉ	1 414 540 €	1,0 %	34	1 050 866 €	0,8 %
22	IDELIA	1 390 486 €	1,0 %	14	2 333 069 €	1,7 %
23	AMBROISE PARÉ FORMATION	1 365 519 €	1,0 %	37	912 731 €	0,7 %
24	HEALTH PERFORMANCE	1 314 675 €	1,0 %	121	167 568 €	0,1 %
25	ORGANISME FRANCE FORMATIONS	1 221 606 €	0,9 %	28	1 270 891 €	1,0 %
26	PROFORMA FRANCE	1 184 792 €	0,9 %	21	1 645 893 €	1,2 %
27	SCHILLER ADVISORY SAS	1 175 083 €	0,9 %	11	2 591 573 €	1,9 %
28	L'INFORMATION DENTAIRE	1 119 654 €	0,8 %	26	1 323 336 €	1,0 %
29	QUANTUM	1 103 243 €	0,8 %	32	1 061 124 €	0,8 %
30	GROUPE RAPHAEL FORMATION	1 099 395 €	0,8 %	663	202 €	0,0 %
31	MEDI PARTNERS	1 044 066 €	0,8 %	54	578 563 €	0,4 %
32	ITMP	940 903 €	0,7 %	33	1 055 146 €	0,8 %
33	FORMATIO	864 266 €	0,6 %	12	2 549 661 €	1,9 %
34	FORMATION POUR ASSOCIATION TOULONNAISE D'URGENCE MÉDICALE AU DPC	847 011 €	0,6 %	47	638 320 €	0,5 %
35	MEDEO FORMATION	829 175 €	0,6 %	49	624 585 €	0,5 %
36	MG FORM	823 896 €	0,6 %	22	1 525 638 €	1,1 %
37	MEDICAL S	823 115 €	0,6 %	46	673 848 €	0,5 %
38	ORION DIGITAL	768 994 €	0,6 %	172	110 241 €	0,1 %
39	MAFORM MEDICAL ASSOCIATION FORMATION	730 362 €	0,5 %	48	632 109 €	0,5 %
40	DENDRITES	669 327 €	0,5 %	43	734 673 €	0,5 %
41	MAFORMATIONOFFICINALE.COM	654 217 €	0,5 %	15	2 269 996 €	0,0 %
42	ORGANISATION GESTION FORMATION	644 462 €	0,5 %	58	515 414 €	0,4 %
43	L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PÉDIATRIE AMBULATOIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	564 252 €	0,4 %	40	780 583 €	0,6 %
44	SHERPA HEALTH CARE ORGANIZATION	562 922 €	0,4 %	50	618 627 €	0,5 %
45	AGENCE FORMATION PROFESSIONNELLE	539 550 €	0,4 %	68	423 822 €	0,3 %
46	ODPCCARDIO SPÉCIALISÉ EN CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	528 911 €	0,4 %	66	431 101 €	0,3 %
47	PÔLE FORMATION SANTÉ	508 353 €	0,4 %	62	460 240 €	0,3 %

Rappel 2022

Rang	Nom de l'organisme	Montant engagé par organisme	% Montant engagé par organisme	Rang	Montant engagé par organisme	% Montant engagé par organisme
48	SFTG SOCIÉTÉ DE FORMATION THÉRAPEUTIQUE DU GÉNÉRALISTE	505 286 €	0,4 %	51	600 325 €	0,4 %
49	ACTECHANGE	500 654 €	0,4 %	76	314 005 €	0,2 %
50	A.E.P.V.L.C.	490 983 €	0,4 %	71	381 752 €	0,3 %
51	GEMA (GROUPE D'ENSEIGNEMENT MÉDICAL AGRÉÉ)	478 391 €	0,4 %	31	1 210 629 €	0,9 %
52	GENYSIS	471 153 €	0,3 %	95	225 022 €	0,2 %
53	KENMEI	466 313 €	0,3 %	124	163 979 €	0,1 %
54	EKOFORMA	464 109 €	0,3 %	103	202 505 €	0,2 %
55	MÉDIC FORMATION	463 430 €	0,3 %	52	592 377 €	0,4 %
56	INSTITUT MCKENZIE FRANCE	455 679 €	0,3 %	65	444 034 €	0,3 %
57	INSTITUT NATIONAL DE LA KINÉSITHÉRAPIE	445 042 €	0,3 %	61	462 532 €	0,3 %
58	COLLÈGE FRANÇAIS DES ANESTHÉSISTES RÉANIMATEURS	443 376 €	0,3 %	83	279 199 €	0,2 %
59	INFORMATION COMMUNICATION AQUITAINE	438 173 €	0,3 %	35	1 023 441 €	0,8 %
60	INSTITUT DE PELVI-PÉRINÉOLOGIE DE PARIS	431 878 €	0,3 %	44	721 107 €	0,5 %
61	AVA	428 770 €	0,3 %	74	355 390 €	0,3 %
62	EVAL FORM SANTÉ	420 615 €	0,3 %	60	479 056 €	0,4 %
63	ATELIERS NUTRISANTÉ	411 081 €	0,3 %	88	257 443 €	0,0 %
64	FMC-ACTION	405 594 €	0,3 %	42	757 762 €	0,6 %
65	ORL DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	398 466 €	0,3 %	84	275 528 €	0,2 %
66	RHUMATO DPC	385 458 €	0,3 %	89	248 062 €	0,2 %
67	UFMC SAS	381 226 €	0,3 %	67	424 729 €	0,3 %
68	ESSEKA	364 923 €	0,3 %	161	122 264 €	0,1 %
69	DYS'KATE FORMATION	362 824 €	0,3 %	75	335 020 €	0,3 %
70	ASSOCIATION POUR LA PRISE EN CHARGE ET LA PRÉVENTION DE L'OBÉSITÉ EN PÉDIATRIE	343 242 €	0,3 %	87	266 579 €	0,0 %
71	UNION FRANÇAISE POUR LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE	341 994 €	0,3 %	39	793 281 €	0,6 %
72	H2MÉDIA	340 683 €	0,3 %	25	1 459 152 €	1,1 %
73	ASSOCIATION CONFÉDÉRALE POUR LA FORMATION ET L'ÉVALUATION MÉDICALE	309 682 €	0,2 %	64	447 733 €	0,3 %
74	MKNG FORMATIONS SAS	290 171 €	0,2 %	111	188 983 €	0,1 %
75	SAS SCIOPRAXI	284 206 €	0,2 %	96	224 463 €	0,2 %
76	SSK FORMATION	283 500 €	0,2 %	108	196 086 €	0,1 %
77	JOLSI	281 685 €	0,2 %	129	153 094 €	0,1 %
78	CHEVALLIER	279 580 €	0,2 %	80	292 160 €	0,2 %
79	ADFDPC-FORMATION	279 204 €	0,2 %	57	520 213 €	0,4 %
80	ASSOCIATION MÉDICALE INDÉPENDANTE DE FORMATION DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	273 793 €	0,2 %	235	57 475 €	0,0 %
81	CONNAISSANCE & ÉVOLUTION	271 484 €	0,2 %	86	271 766 €	0,2 %
82	SARL EURO PLUS CONSEIL	270 004 €	0,2 %	112	188 923 €	0,1 %
83	AGENCE EBP	248 961 €	0,2 %	78	310 842 €	0,2 %
84	CERP BRETAGNE ATLANTIQUE FORMATION	247 981 €	0,2 %	115	187 370 €	0,1 %
85	FÉDÉRATION DE CHIRURGIE VISCÉRALE ET DIGESTIVE	247 684 €	0,2 %	45	719 852 €	0,5 %
86	PASCAL POMMEROL-SAS PAPL	241 029 €	0,2 %	97	220 549 €	0,2 %
87	EGR FORMATIONS	232 933 €	0,2 %	93	225 179 €	0,2 %
88	KINÉ AU TOP	232 656 €	0,2 %	160	122 850 €	0,1 %
89	SASU AFCOPIL	226 632 €	0,2 %	137	142 973 €	0,1 %
90	MÉDICALE ASSISTANCE	223 980 €	0,2 %	142	135 735 €	0,1 %
91	FORMATION KINÉ NANCY LORRAINE 54	220 624 €	0,2 %	184	98 712 €	0,1 %
92	FORMECHO	220 280 €	0,2 %	140	137 771 €	0,1 %
93	AGASTYA SAS	219 680 €	0,2 %	85	272 200 €	0,2 %
94	ATOOPHARM	216 260 €	0,2 %	38	820 021 €	0,6 %
95	COLLÈGE ÉVALUATION FORMATION ACCRÉDITATION EN HÉPATO GASTROENTÉROLOGIE	214 429 €	0,2 %	73	373 736 €	0,3 %
96	DOMIRIS FORMATION	212 429 €	0,2 %	55	542 117 €	0,4 %
97	ASSOCIATION MÉDICALE INDÉPENDANTE DE FORMATION	206 583 €	0,2 %	98	215 302 €	0,2 %
98	NETEXTED	201 337 €	0,1 %	189	91 962 €	0,1 %
99	MADEA	200 119 €	0,1 %	106	198 611 €	0,1 %
100	CÔTÉ SOINS FORMATIONS MIDI PYRÉNÉES OCCITANIE	199 997 €	0,1 %	128	156 425 €	0,1 %
Total des organismes		135 246 215 €		133 768 694 €		

2 • Heures de DPC prises en charge

Au 31 décembre 2023, près de 2,2 millions d'heures ont été prises en charge par l'Agence nationale du DPC, soit 8 h 41 par inscription (8 h 14 en 2022) et 13 h 46 par professionnel (12 h 52 en 2022) en moyenne.

Les professions qui comptabilisent le plus grand nombre d'heures prises en charge sont les médecins (637 215 heures), les infirmiers (605 292 heures), et les masseurs-kinésithérapeutes (294 467 heures). Ces tendances sont conformes à celles relatives aux engagements – ces trois professions comptabilisent le plus d'inscriptions.

Les orthoptistes ont le nombre d'heures prises en charge le plus important par inscription (13 h 24 en moyenne sur les 14 h pouvant être prises en charge pour cette profession) : en moyenne, ils n'ont donc suivi qu'une action sur l'année. Les chirurgiens-dentistes ont, quant à eux, le nombre d'heures prises en charge le plus important par professionnel (15 h 30 en moyenne sur les 18 h pouvant être prises en charge pour cette profession) et en moyenne, ils ont suivi deux actions sur l'année.

PROFESSION	Droit de tirage	Nombre d'heures prises en charge	Nombre d'inscriptions	Nombre moyen d'inscriptions par PS	Nombre moyen d'heures prises en charge par inscription	Nombre de professionnels de santé	Nombre moyen d'heures prises en charge par professionnel
Toutes professions confondues		2 158 695	248 474	1,59	8 h 41	156 678	13 h 46
Médecin	21 h	637 215	85 322	2,02	7 h 28	42 339	15 h 03
Infirmier	14 h	605 292	70 310	1,49	8 h 36	47 089	12 h 51
Masseur-kinésithérapeute	14 h	294 467	28 293	1,25	10 h 24	22 646	13 h 00
Chirurgien-dentiste	18 h	266 911	29 322	1,70	9 h 06	17 216	15 h 30
Pharmacien	18 h	137 099	15 107	1,38	9 h 04	10 976	12 h 29
Orthophoniste	14 h	97 532	7 548	1,04	12 h 55	7 245	13 h 27
Sage-femme	18 h	54 844	5 664	1,49	9 h 40	3 803	14 h 25
Pédicure-podologue	14 h	50 656	5 373	1,35	9 h 25	3 976	12 h 44
Orthoptiste	14 h	9 689	723	1,01	13 h 24	718	13 h 29
Biologiste	18 h	4 990	812	1,21	6 h 08	670	7 h 26

Depuis juillet 2020, tous les professionnels de santé – y compris ceux non éligibles au financement de l'Agence – sont appelés à ouvrir un compte sur l'espace « professionnel de santé » afin d'alimenter le document de traçabilité dénommé « Mondpc » qui permet notamment de tracer leurs activités de DPC et d'en rendre compte à l'autorité de contrôle à l'issue de chaque période triennale.

Le nombre de comptes ouverts par des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence nationale du DPC s'établit à 384 817 au 31 décembre 2023, soit 13,7 % de plus qu'en 2022.

Des conventions ont été signées avec les instances ordinales afin de leur mettre à disposition les données relatives au parcours de DPC des professionnels : les données 2022 de tous les professionnels ayant ouvert un document de traçabilité auprès de l'Agence sont à leur disposition.



POINT SUR LA MAÎTRISE DE STAGE UNIVERSITAIRE

1. LA MAÎTRISE DE STAGE UNIVERSITAIRE 2023 POUR LES MÉDECINS

Jusqu'en 2022, les dépenses liées aux formations relatives à la maîtrise de stage universitaire (MSU) des médecins étaient intégrées à l'enveloppe de DPC « guichet » des médecins et les inscriptions gérées en hors quota sur cette enveloppe (c'est-à-dire en dehors du droit de tirage annuel de 21 heures des médecins).

À la demande de François Braun, alors ministre de la Santé, qui a souhaité soutenir la dynamique de MSU dans le cadre du déploiement de la 4^e année de médecine générale, la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 entre la CNAM et l'État a acté une enveloppe fléchée gérée par l'Agence nationale du DPC pour compte de tiers, dédiée à la prise en charge des formations de maîtrise de stage universitaire. D'un montant de 40 millions d'euros pour les 5 années de la COG, elle permettra la prise en charge des formations à la maîtrise de stage universitaire des médecins et à partir de 2026, des sages-femmes.

Pour 2023, l'enveloppe allouée était de 8 millions d'euros.

En 2023, l'offre de MSU s'adressant aux médecins représente 10 actions de formation initiale (permettant aux médecins de devenir MSU pour un des deux cycles ou tous cycles confondus), 5 actions de formation « continue » permettant aux médecins d'ores et déjà MSU de maintenir leurs compétences et 1 action de formation complémentaire permettant aux médecins formés pour accueillir les étudiants d'un des deux cycles de se former à l'autre proposé respectivement par mettre sept, deux et un organismes.

Parmi l'offre de formation initiale, 50 % est au format présentiel et l'autre moitié est au format mixte. 7 des 10 actions ont donné lieu à un moins une session sur laquelle des médecins se sont inscrits (50 sessions au total).

L'offre de MSU continue est exclusivement au format présentiel et 3 d'entre elles ont donné lieu à 49 sessions avec inscriptions, 2 n'ayant pas été déployées en 2023.

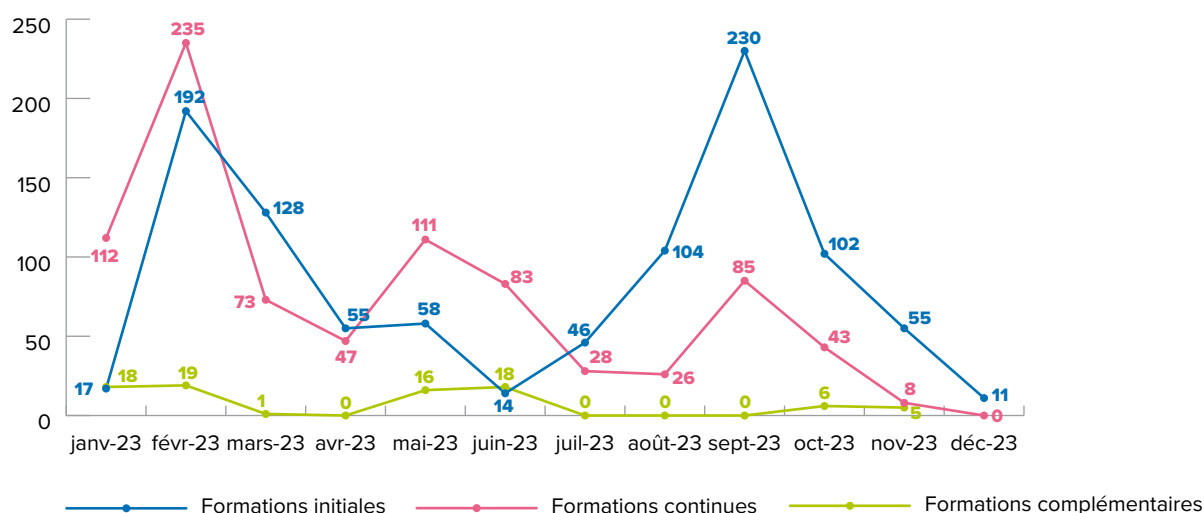
L'action de MSU complémentaire est au format présentiel et 6 sessions ont été créées.

	Formations initiales	Formations continues	Formations complémentaires
Nombre d'ODPC proposant des actions	7	2	1
Nombre d'actions	10	5	1
Nombre d'ODPC avec sessions créées	4	1	1
Nombre d'actions avec sessions créées	7	3	1
Nombre de sessions avec inscriptions	50	49	6
Nombre de PS	1 000	817	83
Nombre d'inscriptions	1 012	851	83

Au 31 décembre 2023, 1000 médecins se sont inscrits à des actions de MSU en formation initiale, 817 en formation continue et 83 en formation complémentaire. Ils ont effectué respectivement 1012, 851 et 83 inscriptions sur le site de l'Agence.

En février 2023, un pic significatif d'inscriptions (446) a été enregistré, représentant 23 % du total des inscriptions annuelles, consécutivement à la publication des premières actions de maîtrise de stage universitaire.

Nombre d'inscriptions



Les deux premiers mois de l'année ont enregistré le plus haut niveau d'engagement des médecins pour les actions de formation continue. Par la suite, une nette diminution des inscriptions s'est observée.

En parallèle, la formation MSU initiale a connu une évolution distincte. Après une baisse des inscriptions jusqu'en juin 2023, la mesure dérogoire, prise par le ministre de la

Santé, permettant un dépôt de formations initiales par cycle, a relancé la dynamique d'engagement, et créé un second pic en septembre (230 inscriptions).

Finalement, l'enveloppe de 8 M€ allouée à la MSU des médecins pour l'année 2023 a été engagée à 56 % pour un total de 4,5 millions d'euros.



LE CAHIER DES PROFESSIONS



OFFRE DE DPC 2023

En 2023, première année du nouveau triennal, l'offre de DPC s'adressant aux professionnels de santé représente **7 926 actions** (18 794 en 2022).

Plusieurs facteurs explicatifs pour cette baisse :

Outre la nécessité pour les organismes de déposer de nouvelles actions en lien avec les orientations prioritaires définies par l'État, l'assurance maladie et les conseils nationaux professionnels (CNP) pour le triennal 2023-2025, le nombre d'actions 2022 était le résultat de 3 années cumulées de publication d'actions. Par ailleurs, l'Agence a renforcé son exigence en termes de contrôle avant publication.

88,5 % d'entre elles (**7 016**) contre **86,5 %** en 2022 s'adressent aux professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés), soit **1,55** action pour 100 professionnels de santé.

L'offre de DPC en faveur des publics éligibles au financement de l'Agence est largement composée d'actions de formation continue (**70,2 %**) même si leur part diminue de 14,8 points en un an au profit des programmes intégrés (**23,9 %**) (graphique 1). Ces actions se répartissent en **53,4 %** d'actions présentielles (-0,7 point par rapport à 2022), **18,7 %** d'actions non présentesielles (-2,8 points), **19 %** d'actions mixtes (+2,6 points) et **8,9 %** d'actions classes virtuelles (+0,9 point) (graphique 2).

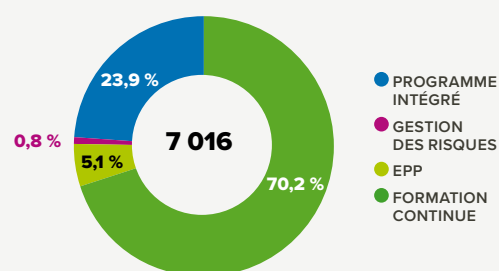
En 2023, **87,1 %** des actions publiées s'adressant aux professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence sont monoprofessionnelles et **69,5 %** visent une unique spécialité. La part des actions monospécialités est en hausse de 19,4 points par rapport à 2022, consécutif à une exigence accrue portée par les services de l'Agence nationale de DPC sur la cohérence et la qualité des actions multiprofessionnelles.

Sur les **12,9 %** d'actions pluriprofessionnelles, **13,2 %** d'entre elles s'adressent à la combinaison « médecin – sage-femme ». **6 %** des actions publiées concernent l'orientation n° 21 « Repérage, diagnostic et grands principes d'accompagnement du trouble du syndrome de l'autisme (TSA) et des troubles du neurodéveloppement (TND) chez les adultes et chez l'enfant ». Il s'agit de l'orientation prioritaire de DPC de politique nationale de santé s'adressant à toutes les professions la plus sélectionnée par les organismes.

22,1 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (**1 548**) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **20,6 %** à aucune inscription. La majorité (**57,3 %**) des **7 016** actions éligibles comptabilise au moins une inscription de professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence (**41,0 %** en 2022), soit un total de **4 023** actions (graphique 3).

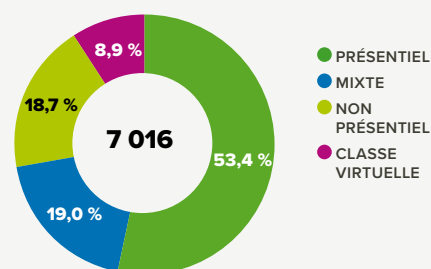
La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux professionnels de santé libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés est de 10 h 55 (11 h 13 en 2022). Celle des actions déployées atteint 10 h 41 (10 h 22).

Graphique 1
Actions publiées par typologie



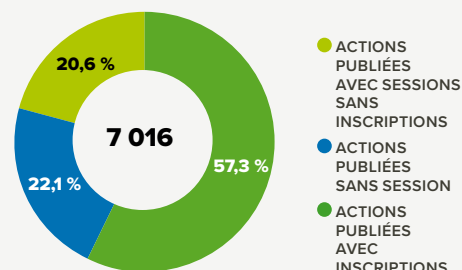
70,2 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 2
Actions publiées par format



53,4 % D'ACTIONS AU FORMAT PRÉSENTIEL EN 2023

Graphique 3
Actions déployées



57,3 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN 2023 ONT DONNÉ LIEU À DES INSCRIPTIONS

7 926

ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE
(18 794 EN 2022)

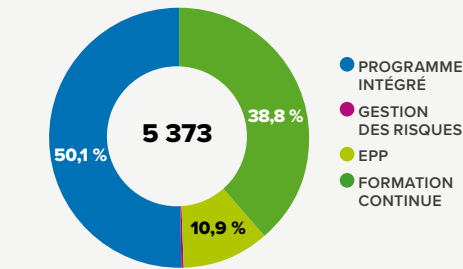
7 016

ACTIONS ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT
DE L'AGENCE (16 258 EN 2022)

4 023

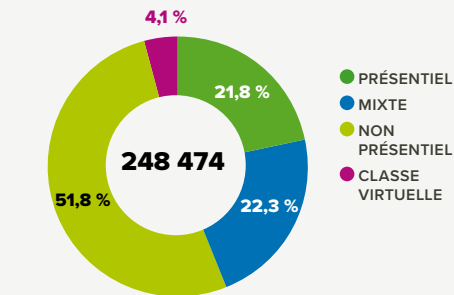
ACTIONS DÉPLOYÉES
(6 669 EN 2022)

Graphique 4
Inscriptions par typologie d'action



**50,1 % D'INSCRIPTIONS
À DES ACTIONS DE PROGRAMME
INTÉGRÉ EN 2023**

Graphique 5
Inscriptions par format d'action



**51,8 % D'INSCRIPTIONS
À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES
EN 2023**

Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES*

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	248 474	100 %
N° 4 : Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers	15 676	6,3 %
N° 1 : Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale	15 544	6,3 %
N° 3 : Amélioration de l'évaluation, du traitement et de la prise en charge de la douleur	13 175	5,3 %
N° 31 : Bon usage des médicaments	10 609	4,3 %
N° 26 : Dépistage et prise en charge des maladies neurodégénératives	9 091	3,7 %

* Orientations prioritaires de développement professionnel continu de politique nationale de santé s'adressant à toutes les professions.

ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN 2023

Au 31 décembre 2023, **156 678 professionnels de santé** (34,5 % de la population éligible au financement de l'Agence) **se sont inscrits à des actions de DPC, soit 13,8 % de moins qu'en 2022**. Ils ont effectué **248 474 inscriptions** (-13,1 %) sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,59 action** en 2023 (1,57 en 2022).

L'engagement plus faible par rapport à 2023 est évidemment corrélé à une offre de DPC plus limitée à ce stade car il s'agit de la première année du nouveau triennal.

Les inscriptions à des actions de formation continue diminuent de façon importante (passage de 63,6 % en 2022 à 38,8 %) au profit de celles à des programmes intégrés qui représentent désormais la moitié des inscriptions (50,1 %, soit une hausse de 15,3 points) (graphique 4). Ce changement de comportement s'explique par la réforme du financement du DPC valorisant davantage les programmes intégrés. Par ailleurs, les inscriptions se poursuivent majoritairement à des actions non présentesielles : leur part diminue cependant et passe de 63,8 % en 2022 à 51,8 % (graphique 5), au profit des actions mixtes (passage de 12,5 % en 2022 à 22,3 %).

En 2023, parmi les 91,1 % d'inscriptions concernant des actions mono-professionnelles, 75,5 % d'entre elles visent une unique spécialité. 8,3 % des inscriptions visent des actions pluriprofessionnelles (22,1 % en 2022), soit une baisse de 13,9 points. Au-delà de l'offre d'actions multiprofessionnelles en baisse, les professionnels de santé s'orientent en 2023, presque exclusivement, sur des actions monoprofessionnelles mettant en lumière l'intérêt porté à l'actualisation et à l'amélioration des pratiques spécifiques à leur activité.

En 2023, parmi les orientations prioritaires de développement professionnel continu de politique nationale de santé s'adressant à toutes ou certaines professions, c'est **l'orientation prioritaire n° 4 « Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers »** qui concentre le plus grand nombre d'inscriptions (tableau 1), cette orientation arrivant en 2^e position dans le classement de l'offre de DPC à destination de toutes les professions.

Sur les 506 ODPC ayant enregistré des inscriptions de professionnels de santé en 2023, les 50 premiers concentrent plus de **75 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

À RETENIR POUR 2023

57,3 % des actions proposées aux professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

34,5 % des professionnels de santé conventionnés ont suivi au moins une action de DPC prise en charge par l'ANDPC.

La part des inscriptions à des programmes intégrés augmente de **15,3 points** en un an (passage de 34,8 % à 50,1 %).

51,8 % des inscriptions sont effectuées sur des actions non présentesielles alors que ce format ne représente que **18,7 %** de l'offre de DPC s'adressant aux professionnels de santé libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés.





OFFRE DE DPC 2023

En 2023, l'offre de DPC s'adressant aux biologistes représente **126 actions** (457 en 2022).

105 d'entre elles (380 en 2022) s'adressent aux biologistes éligibles au financement de l'Agence (libéraux, conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés).

Cette offre de DPC est très majoritairement composée d'actions de formation continue (89,5 %) dont la part est stable (-0,2 point en un an) (graphique 1). Elle se répartit en **74,3 %** d'actions présentiels (+11,4 points par rapport à 2022), **5,7 %** d'actions non présentiels (-9,0 points), **7,6 %** d'actions mixtes (-3,7 points) et **12,4 %** d'actions classes virtuelles (+1,3 point) (graphique 2).

En 2023, **44,8 %** des actions publiées s'adressant aux biologistes éligibles au financement de l'Agence sont monoprofessionnelles. Parmi les **55,2 %** d'actions multiprofessionnelles, **13,8 %** s'adressent à la combinaison « biologistes – autres spécialités médicales ».

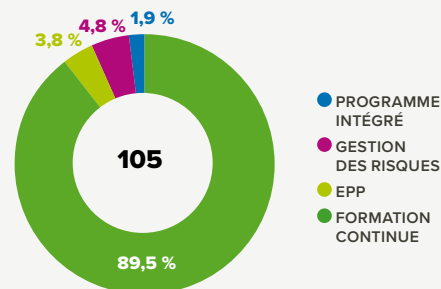
L'orientation prioritaire n° 248 « Bonnes pratiques en biologie médicale » est la plus référencée pour la profession (19,0 % des actions publiées).

18,1 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (19) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **44,8 %** à aucune inscription (47). Seules **39** actions comptabilisent au moins une inscription de biologistes éligibles (37,1 % après 20,0 % en 2022) (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux biologistes éligibles au financement est de 13 h 32 (12 h 19 en 2022). Celle des actions déployées s'élève à 11 h 27 (07 h 45).

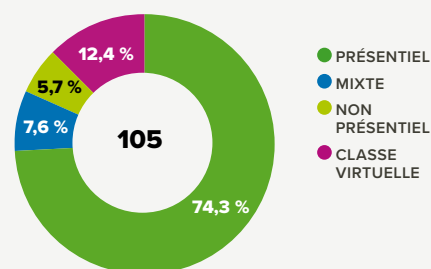


Graphique 1
Actions publiées par typologie



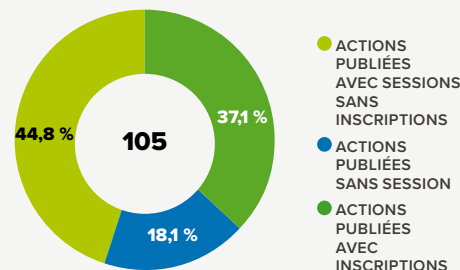
89,5 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 2
Actions publiées par format



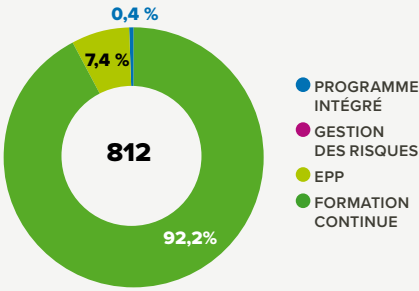
74,3 % D'ACTIONS AU FORMAT PRÉSENTIEL EN 2023

Graphique 3
Actions déployées



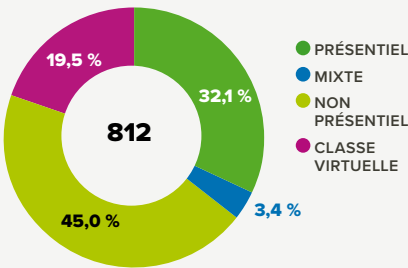
37,1 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN 2023 ONT DONNÉ LIEU À DES INSCRIPTIONS

Graphique 4
Inscriptions par typologie d'action



92,2 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 5
Inscriptions par format d'action



45,0 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES EN 2023

Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	812	100 %
N° 248 : Bonnes pratiques en biologie médicale	228	28,1 %
N° 45 : Intégration des recommandations dans la pratique médicale	142	17,5 %
N° 18 : Promotion, prévention et prise en charge en matière de santé sexuelle	136	16,7 %
N° 4 : Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers	68	8,4 %
N° 46 : Intégration des innovations dans la pratique médicale	60	7,4 %

ENGAGEMENT DES BIOLOGISTES EN 2023

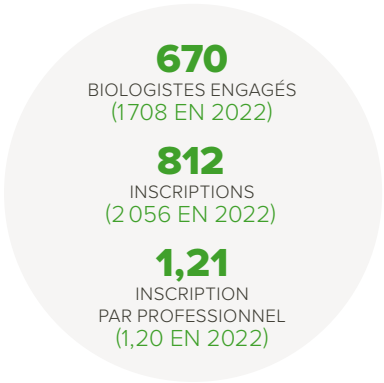
Au 31 décembre 2023, 670 biologistes (16,2 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 60,8 % de moins qu'en 2022. Ils ont effectué 812 inscriptions sur le site de l'Agence (-60,5 %) et ainsi ils se sont inscrits en moyenne à 1,21 action en 2023.

Le faible engagement est corrélé à l'offre de DPC limitée à ce stade. Plus de 92 % des inscriptions des biologistes sont réalisées en direction d'actions de formation continue (graphique 4). 45 % des inscriptions sont effectuées sur des actions non présentesielles. Cette proportion a diminué de 30,9 points en 2023 au profit des actions présentesielles (+16.8 points) et mixtes (+17,7 points).

En 2023, alors que plus de la moitié de l'offre est multiprofessionnelle, 90,8 % des inscriptions effectuées concernent des actions monoprofessionnelles et 9,2 % des actions multiprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de 70,5 % et 29,5 % en 2022.

L'orientation prioritaire n° 248 « Bonnes pratiques en biologie médicale » concentre le plus grand nombre d'inscriptions en 2023 (tableau 1), en cohérence avec l'offre proposée.

Sur les 17 ODPC ayant enregistré des inscriptions de biologistes en 2023, les 3 premiers concentrent près de 52 % des montants engagés (64,9 % en 2022) au titre de la prise en charge des frais pédagogique.



À RETENIR POUR 2023

Seules 37,1 % des actions proposées aux biologistes conventionnés sont déployées.

16,2 % des biologistes éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC.

92,2 % des inscriptions des biologistes portent sur des actions de formation continue et la part des actions EPP en représente 7,4 % (+7,4 points en un an).

45 % des inscriptions sont faites à des actions non présentesielles alors que ce format ne représente que 5,7 % de l'offre de DPC proposée aux biologistes libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.

90,8 % des inscriptions sont effectuées vers des actions monoprofessionnelles alors qu'elles ne représentent que 44,8 % des actions publiées.



OFFRE DE DPC 2023

En 2023, l'offre de DPC s'adressant aux chirurgiens-dentistes représente **527 actions** (964 actions en 2022).

514 d'entre elles (935 en 2022) s'adressent aux chirurgiens-dentistes éligibles au financement de l'Agence (libéraux et salariés des centres de santé conventionnés).

Cette offre de DPC est composée à **63,2 %** d'actions de formation continue dont la part diminue de 23,1 points essentiellement au profit des programmes intégrés (+20,7 points) (graphique 1). Elle se répartit en **44,9 %** d'actions présentielles (-4,5 points par rapport à 2022), **34,2 %** d'actions non présentielles (+2,7 points), **6,0 %** d'actions classes virtuelles (-4,2 points) et **14,8 %** d'actions mixtes (+6 points) (graphique 2).

En 2023, **79,8 %** des actions publiées s'adressant aux chirurgiens-dentistes éligibles au financement de l'Agence sont monoprofessionnelles (+32,1 points). Les actions multiprofessionnelles représentent désormais 1/5 de l'offre. Parmi les **20,2 %** d'actions multiprofessionnelles, **8,5 %** s'adressent à la combinaison « chirurgiens-dentistes – médecins ».

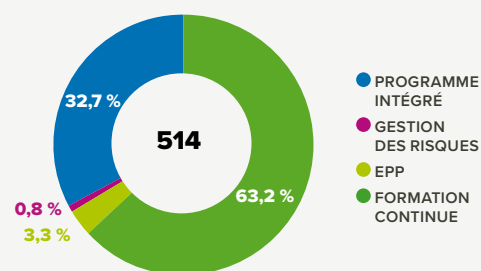
L'orientation prioritaire n° 158 « *Dentisterie préventive, endodontique et restauratrice contemporaine* » est la plus référencée (31,7 % des actions publiées).

19,5 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (100) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **19,3 %** à aucune inscription (99). **315** actions comptabilisent au moins une inscription de chirurgiens-dentistes éligibles et leur part augmente par rapport à 2022 : **61,3 %** après **45,2 %** un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux chirurgiens-dentistes éligibles au financement de l'Agence est de 11h 46 (12h 09 en 2022). Celle des actions déployées s'élève à 09h 53 (08h 51).

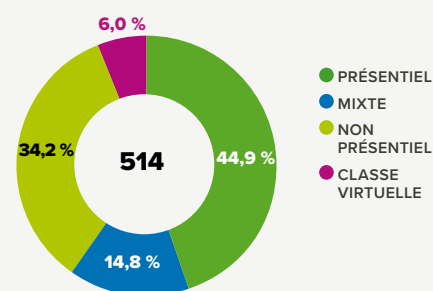


Graphique 1
Actions publiées par typologie



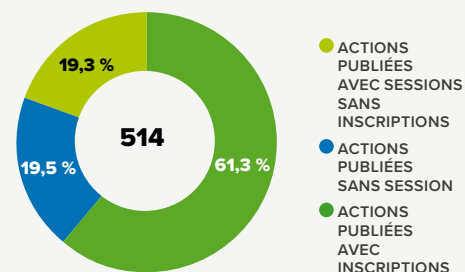
63,2 % D' ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 2
Actions publiées par format



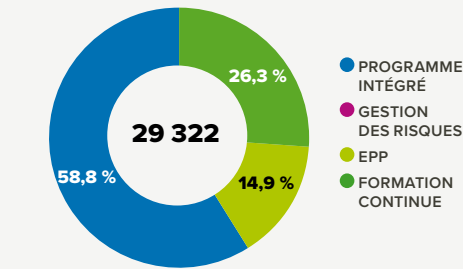
44,9 % D' ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL EN 2023

Graphique 3
Actions déployées



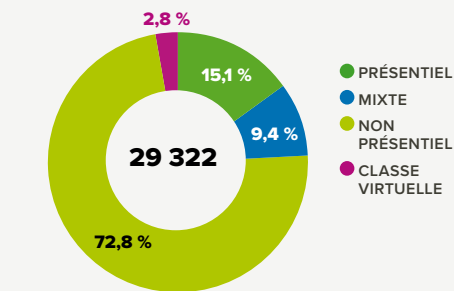
61,3 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN 2023 ONT DONNÉ LIEU À DES INSCRIPTIONS

Graphique 4
Inscriptions par typologie d'action



58,8 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE PROGRAMME INTÉGRÉ EN 2023

Graphique 5
Inscriptions par format d'action



72,8 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES EN 2023

Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	29 322	100 %
N° 158 : Dentisterie préventive, endodontique et restauratrice contemporaine	9 983	34,0 %
N° 159 : Prise en charge de l'édentement	4 323	14,7 %
N° 160 : Numérique et odontologie	4 090	13,9 %
N° 162 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires et de leurs conséquences	3 774	12,9 %
N° 3 : Amélioration de l'évaluation, du traitement et de la prise en charge de la douleur	2 165	7,4 %

ENGAGEMENT DES CHIRURGIENS-DENTISTES EN 2023

Au 31 décembre 2023, 17 216 chirurgiens-dentistes (45,7 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 24,4 % de moins qu'en 2023. Ils ont effectué 29 322 inscriptions (-10,9 %) sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à 1,70 action en 2023.

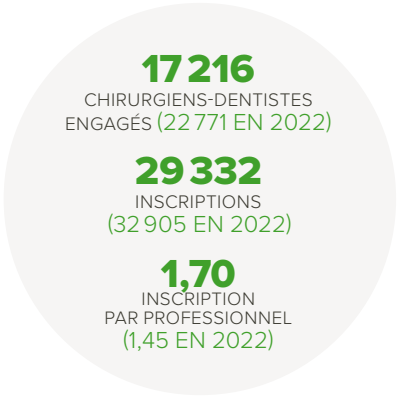
La part des inscriptions aux actions de formation continue (26,3 %) diminue de 14,4 points par rapport à 2022 (40,7 %) au profit des démarches d'EPP (+11,5 points) et des actions de programmes intégrés dont la part est majoritaire à 58,8 % (+2,9 points) (graphique 4).

72,8 % des inscriptions sont suivies en non présentiel, ce qui représente une diminution de 7,1 points par rapport à 2022 (graphique 5).

En 2023, 97,2 % des inscriptions effectuées concernent des actions monoprofessionnelles (dont 81,4 % sont sur des actions monospécialités) et 2,8 % des actions multiprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de 86,1 % et 13,9 % en 2022.

L'orientation prioritaire n° 158 « Dentisterie préventive, endodontique et restauratrice contemporaine » concentre le plus grand nombre d'inscriptions (tableau 1), en cohérence avec l'offre proposée.

Sur les 48 ODPC ayant enregistré des inscriptions de chirurgiens-dentistes en 2023, les 10 premiers concentrent 88,2 % des montants engagés (87,8 % en 2022) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2023

61,3 % des actions proposées aux chirurgiens-dentistes éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

45,7 % des chirurgiens-dentistes conventionnés ont suivi au moins une action de DPC en 2023.

La part des inscriptions aux actions de formation continue diminue de 14,4 points essentiellement au profit des démarches d'EPP : ces typologies représentent respectivement 26,3 % et 14,9 % des inscriptions. Les inscriptions à des programmes intégrés sont majoritaires et atteignent 58,8 %.

72,8 % des inscriptions portent sur des actions non présentesielles alors que ce format ne représente que 34,2 % de l'offre de DPC proposée aux chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.

L'offre et la demande deviennent presque exclusivement mono-professionnelles pour les chirurgiens-dentistes (respectivement 79,8 % et 97,2 % du total).



OFFRE DE DPC 2023

En 2023, l'offre de DPC s'adressant aux infirmiers représente **1896 actions** (6 266 en 2022). **1 501** d'entre elles (4 842) s'adressent aux infirmiers éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés).

Cette offre de DPC est composée à **70,5 %** d'actions de formation continue dont la part diminue de **20,3** points au profit des programmes intégrés (22,4 %) (graphique 1). Elle se répartit en **61,0 %** d'actions présentielles (-0,8 point par rapport à 2022), **16,4 %** d'actions non présentielles (-4,0 points), **16,7 %** d'actions mixtes (+7,3 points) et **5,9 %** d'actions classes virtuelles (-2,5 points) (graphique 2).

En 2023, **60,6 %** des actions publiées s'adressant aux infirmiers éligibles au financement de l'Agence sont monoprofessionnelles. Leur part est en hausse de **24,2** points, devenant majoritaire. Parmi les **39,4 %** d'actions multiprofessionnelles, **13,6 %** s'adressent à la combinaison « infirmiers – aides-soignants ».

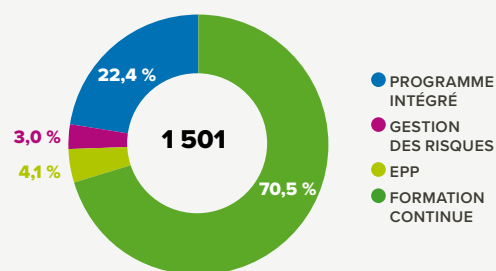
L'orientation prioritaire n° 174 « Soins et suivi des patients porteurs de plaies aiguës, ou chroniques, simples ou complexes » est la plus référencée (10,5 % des actions publiées). **L'orientation prioritaire n° 1 « Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale »** est classée 4^e alors qu'elle n'était que 31^e en 2022. Le 9 août 2023, un décret est publié au *Journal officiel* élargissant les compétences des infirmiers. Ils peuvent désormais prescrire et administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal aux personnes âgées d'au moins 11 ans. Les organismes, comme les infirmiers, ont rapidement saisi cette opportunité.

30,0 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (451) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **31,2 %** à aucune inscription (469). Seules **581** actions comptabilisent au moins une inscription d'infirmiers éligibles. Cependant, leur part augmente par rapport à 2022 : **38,7 %** après **23,7 %** un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux infirmiers libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés est de 12 h 46 (12 h 56 en 2022). Celle des actions déployées s'élève à 11 h 14 (10 h 25).

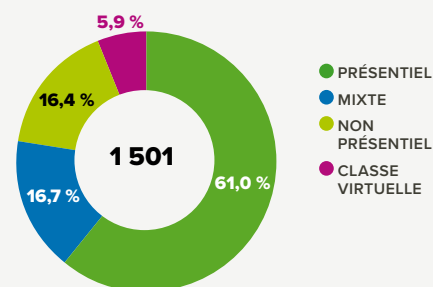


Graphique 1
Actions publiées par typologie



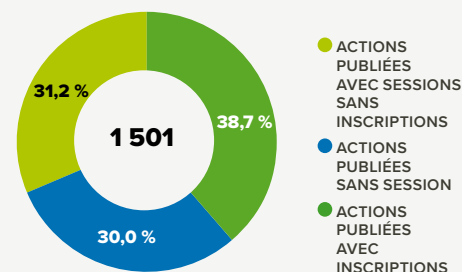
70,5 % D' ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 2
Actions publiées par format



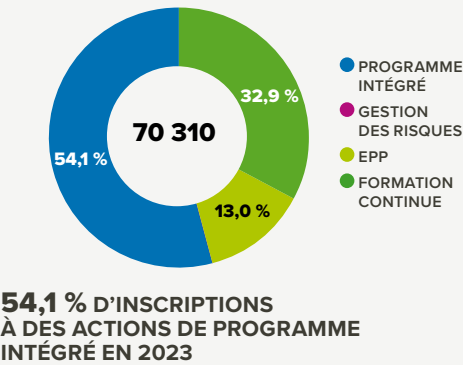
61,0 % D' ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL EN 2023

Graphique 3
Actions déployées



38,7 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN 2023 ONT DONNÉ LIEU À DES INSCRIPTIONS

Graphique 4
Inscriptions par typologie d'action



Graphique 5
Inscriptions par format d'action

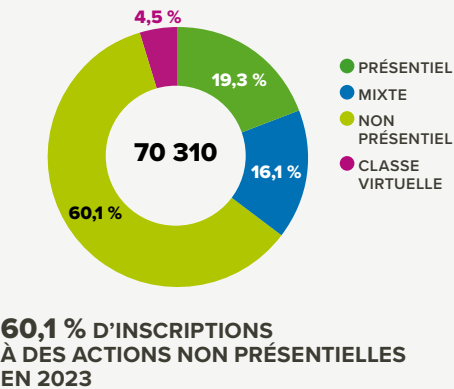


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	70310	100 %
N° 177 : Évaluation des besoins du patient et plan de soins	7434	10,6 %
N° 1 : Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale	7047	10,0 %
N° 26 : Dépistage et prise en charge des maladies neurodégénératives	6015	8,6 %
N° 174 : Soins et suivi des patients porteurs de plaies aiguës, ou chroniques, simples ou complexes	5641	8,0 %
N° 31 : Bon usage des médicaments	5054	7,2 %

ENGAGEMENT DES INFIRMIERS EN 2023

Au 31 décembre 2023, 47 089 infirmiers (34,9 % de la population éligible au financement de l'Agence) **se sont inscrits à des actions de DPC, soit 4,5 % de plus qu'en 2022 bien que l'offre soit en forte baisse.** Ils ont effectué **70 310** inscriptions sur le site de l'Agence (+7,8 %) et se sont ainsi inscrits en moyenne à **1,49** action en 2023.

La part des inscriptions à des actions de formation continue diminue de **35,1** points en faveur des programmes intégrés dont la part atteint **54,1 %** : elle représente désormais **32,9 %** alors qu'elle représentait **68,0 %** en 2022 (graphique 4). **60,1 %** des inscriptions sont suivies en non présentiel mais en diminution de **15,6** points par rapport à 2022 et **19,3 %** en présentiel (graphique 5). Le nombre d'inscriptions sur des actions présentant un format mixte a été multiplié par 5 par rapport à 2022 et atteint **16,1 %** en 2023.

En 2023, les inscriptions se répartissent en **90,9 %** d'actions monoprofessionnelles (dont **88,4 %** d'actions monospécialité) et **9,1 %** d'actions multiprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de **79,0 %** et **21,0 %** en 2022.

En 2023, c'est **l'orientation prioritaire n° 177 « Évaluation des besoins du patient et plan de soins »** qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions (tableau 1) alors qu'elle figure à la neuvième place du classement de l'offre de DPC. **L'orientation prioritaire n° 1 « Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale »** est classée 2^e, concentrant **10 %** des inscriptions (29^e en 2022). Les infirmiers se sont donc massivement formés à la prescription et à la vaccination, questionnant ainsi le rôle du DPC. En effet, le DPC a pour objectifs le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques. Il doit donc venir questionner, confronter, conforter la pratique quotidienne du professionnel. Ici, le dispositif est intervenu en soutien à l'acquisition d'une nouvelle compétence, l'éloignant un peu plus de sa vocation première.

Sur les 135 ODPC ayant enregistré des inscriptions d'infirmiers en 2023, les 25 premiers concentrent **91,7 %** des montants engagés (**90,4 %** en 2022) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

47 089
INFIRMIERS ENGAGÉS
(45 073 EN 2022)

70 310
INSCRIPTIONS
(65 240 EN 2022)

1,49
INSCRIPTION
PAR PROFESSIONNEL
(1,45 EN 2022)

À RETENIR POUR 2023

Seules 38,7 % des actions proposées aux infirmiers éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

34,9 % des infirmiers conventionnés ont suivi au moins une action de DPC.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (32,9 %) baisse de **35,1** points en faveur des programmes intégrés dont la part atteint **54,1 %**.

60,1 % des inscriptions sont faites à des actions non présentesielles alors que ce format ne représente que **16,4 %** de l'offre de DPC proposée aux infirmiers libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.

90,9 % des inscriptions portent sur des actions monoprofessionnelles alors qu'elles ne représentent que **60,6 %** des actions publiées.



OFFRE DE DPC 2023

En 2023, l'offre de DPC s'adressant aux masseurs-kinésithérapeutes représente **1204 actions** (3 933 en 2022). **1145** d'entre elles (3 674 en 2022) s'adressent aux masseurs-kinésithérapeutes éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés).

Cette offre de DPC est composée à **87,8 %** d'actions de formation continue dont la part diminue de **6,4 points** au profit des programmes intégrés (10,5 %) (graphique 1). Elle se répartit en **78,4 %** d'actions présentielles (+7,7 points par rapport à 2023), **4,6 %** d'actions non présentielles (-11,3 points), **15,0 %** d'actions mixtes (+6,9 points) et **1,9 %** d'actions classes virtuelles (-3,3 points) (graphique 2).

En 2023, **75,1 %** des actions publiées s'adressant aux masseurs-kinésithérapeutes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles et en hausse de **21,6 points** par rapport à 2022.

L'orientation prioritaire n° 269 « Autonomisation du patient en rééducation des troubles musculosquelettiques » s'adressant aux masseurs-kinésithérapeutes est la plus référencée (37,6 % des actions publiées).

16,8 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (192) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **26,5 %** à aucune inscription (303). Plus de la moitié des actions comptabilisent au moins une inscription de masseurs-kinésithérapeutes éligibles (650) et leur part augmente par rapport à 2022 : **56,8 %** après **38,7 %** un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés est de 15 h 49 (14 h 57 en 2022). Celle des actions déployées s'élève à 14 h 39 (13 h 56).

1204

ACTIONS PUBLIÉES SUR LE SITE
DE L'AGENCE (3933 EN 2022)

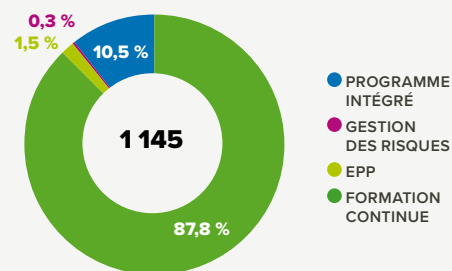
1145

ACTIONS ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT
DE L'AGENCE (3674 EN 2022)

650

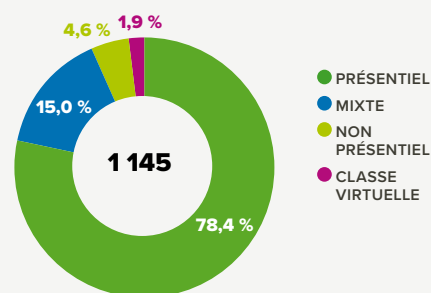
ACTIONS DÉPLOYÉES
(1421 EN 2022)

Graphique 1
Actions publiées par typologie



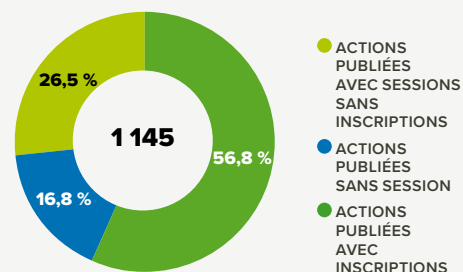
87,8 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 2
Actions publiées par format



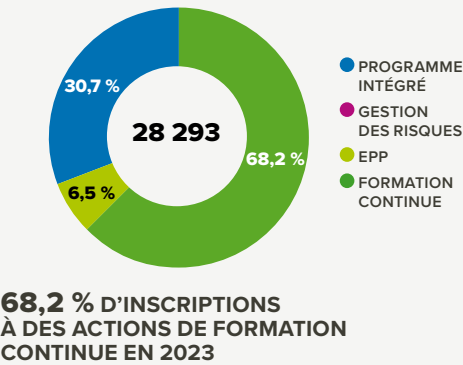
78,4 % D'ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL EN 2023

Graphique 3
Actions déployées



56,8 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN 2023 ONT DONNÉ LIEU À DES INSCRIPTIONS

Graphique 4
Inscriptions par typologie d'action



Graphique 5
Inscriptions par format d'action

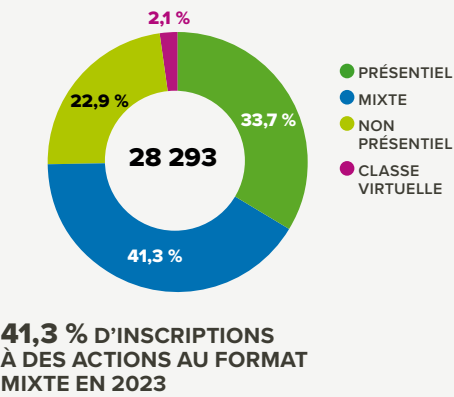


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	28 293	100 %
N° 269 : Autonomisation du patient en rééducation des troubles musculosquelettiques	12 122	42,8 %
N° 3 : Amélioration de l'évaluation, du traitement et de la prise en charge de la douleur	3 979	14,1 %
N° 271 : Nouvelles techniques pratiques de rééducation respiratoire et maîtrise des dispositifs de surveillance	1 922	6,8 %
N° 268 : Drapeaux rouges et critères de réorientation	1 617	5,7 %
N° 4 : Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers	1 337	4,7 %

ENGAGEMENT DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES EN 2023

Au 31 décembre 2023, **22 646 masseurs-kinésithérapeutes** (30,0 % de la population éligible au financement de l'Agence) **se sont inscrits à des actions de DPC, soit 23,8 % de moins qu'en 2022**. Ils ont effectué **28 293 inscriptions** sur le site de l'Agence (-24,5 %) et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,25 action** en 2023.

La part des inscriptions à des actions de formation continue recule par rapport à 2022 : passage de **82,2 % à 62,8 %** au profit des programmes intégrés (+13,7 points) (graphique 4). **22,9 %** des inscriptions sont effectuées sur des actions non présentesielles, soit une baisse significative de **37,3 points** par rapport à 2022 (60,2 %). Avec **41,3 %**, la part des inscriptions sur des actions au format mixte arrive en première position (graphique 5).

En 2023, **93,1 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **6,9 %** des actions multiprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de **87,8 %** et **12,2 %** en 2022.

L'orientation prioritaire n° 269 « *Autonomisation du patient en rééducation des troubles musculosquelettiques* » a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2023 (tableau 1) en cohérence avec l'offre proposée. (Même thématique qu'en 2022.)

Sur les 132 ODPC ayant enregistré des inscriptions de masseurs-kinésithérapeutes en 2023, les 25 premiers concentrent **78,4 %** des montants (69,5 % en 2022) engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2023

Plus de la moitié des actions de DPC proposées aux masseurs-kinésithérapeutes éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

30,0 % des masseurs-kinésithérapeutes conventionnés ont suivi au moins une action de DPC en 2023.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (62,8 %) baisse de **19,5 points** en faveur des programmes intégrés dont la part atteint **30,7 %**.

41,3 % des inscriptions portent sur des actions au format mixte alors que ce format ne représente que **15 %** de l'offre de DPC proposée aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés et est en hausse de **36,9 points** par rapport à 2022.

93,1 % des inscriptions sont effectuées vers des actions mono-professionnelles en cohérence avec la forte hausse de l'offre mono-professionnelle (3/4 des actions publiées).



OFFRE DE DPC 2023

En 2023, l'offre de DPC s'adressant aux médecins représente **3 431 actions** (9 297 en 2022). **3 193** d'entre elles (8 495 en 2022) s'adressent aux médecins éligibles au financement de l'Agence (libéraux et salariés des centres de santé conventionnés).

Cette offre de DPC est composée à **59,3 %** d'actions de formation continue dont la part diminue de **19,0** points au profit des programmes intégrés (31,9 %) (graphique 1). Elle se répartit en **45,5 %** d'actions présentielles (+0,3 point par rapport à 2022), **27,1 %** d'actions mixtes (+1,1 point), **21,9 %** d'actions non présentielles (+0,3 point) et **5,6 %** d'actions classes virtuelles (-1,7 point) (graphique 2).

En 2023, **81,3 %** des actions publiées s'adressant aux médecins éligibles au financement de l'Agence sont monoprofessionnelles dont **57,9 %** sont monospécialités. Parmi les **18,7 %** d'actions multiprofessionnelles, **20 %** s'adressent à la combinaison « médecin – sage-femme ».

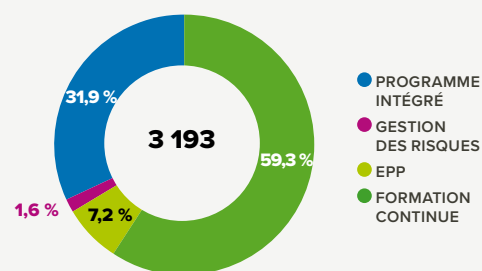
Au regard du nombre de spécialités, l'orientation prioritaire la plus référencée pour chacune d'entre elles n'est pas mentionnée dans cette fiche.

24,1 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (770) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **20,5 %** à aucune inscription (654). Plus de la moitié des actions publiées comptabilisent au moins une inscription de médecins éligibles (1 769); leur part augmente par rapport à 2022 : **55,4 %** après **36,4 %** un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux médecins éligibles au financement de l'Agence est de 09h25 (09h58 en 2022). Celle des actions déployées s'élève à 08h41 (08h17).

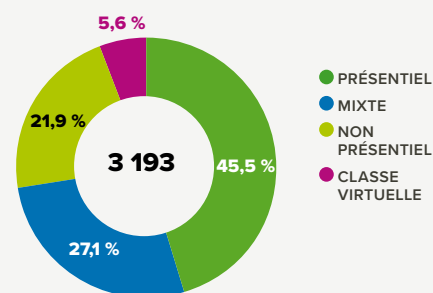


Graphique 1
Actions publiées par typologie



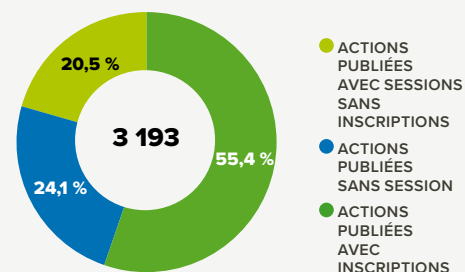
59,3 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 2
Actions publiées par format



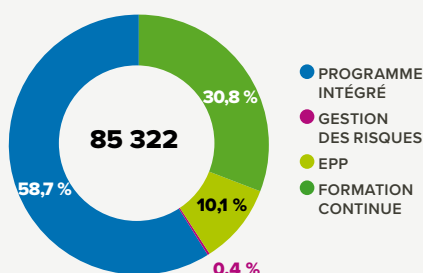
45,5 % D'ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL EN 2023

Graphique 3
Actions déployées



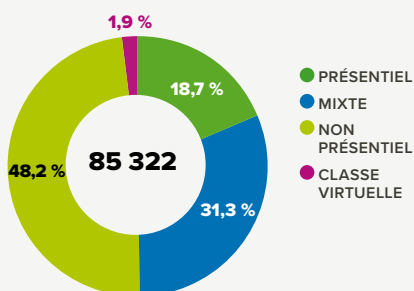
55,4 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN 2023 ONT DONNÉ LIEU À DES INSCRIPTIONS

Graphique 4
Inscriptions par typologie d'action



58,7 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE PROGRAMME INTÉGRÉ EN 2023

Graphique 5
Inscriptions par format d'action



48,2 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES EN 2023

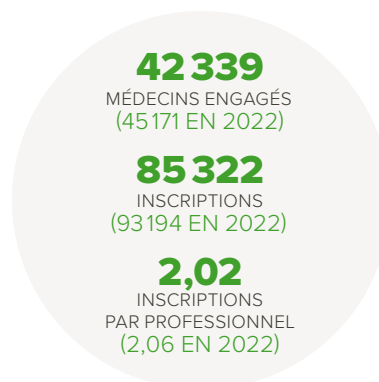
ENGAGEMENT DES MÉDECINS EN 2023

Au 31 décembre 2023, **42 339 médecins** (33,4 % de la population éligible au financement de l'Agence) **se sont inscrits à des actions de DPC, soit 6,3 % de moins qu'en 2022**. Ils ont effectué **85 322 inscriptions** (-8,4 %) sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **2,02 actions** en 2023. Comparativement à la diminution de l'offre, la baisse des inscriptions est proportionnellement très limitée.

La part des inscriptions à des actions de formation continue recule fortement par rapport à 2022 (-27,9 points), essentiellement au profit des programmes intégrés (58,7 %) (graphique 4). Leur part passe de **58,7 % à 30,8 %**. Près de la moitié des inscriptions (48,2 %) se concentre sur des actions non présentesielles mais diminue de **4,1 points** (graphique 5).

En 2023, **92,2 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles dont **67,9 %** sont sur des actions monospécialité et **7,8 %** des actions multiprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de **81,2 % et 18,8 %** en 2022.

Sur les 244 ODPC ayant enregistré des inscriptions de médecins en 2023, les 50 premiers concentrent **87,2 %** des montants engagés (82,5 % en 2022) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2023

Plus de la moitié (55,4 %) des actions proposées aux médecins éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

33,4 % des médecins conventionnés ont suivi au moins une action de DPC en 2023.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (30,8 %) baisse de **27,9 points** en faveur des programmes intégrés dont la part atteint **58,7 %**.

48,2 % des inscriptions portent sur des actions non présentesielles alors que ce format ne représente que **21,9 %** de l'offre de DPC proposée aux médecins libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.

92,2 % des inscriptions sont effectuées vers des actions monoprofessionnelles (dont 67,9 % à des actions monospécialités), en progression de **11 points** en 1 an.



OFFRE DE DPC 2023

En 2023, l'offre de DPC s'adressant aux orthophonistes représente **771 actions** (1706 en 2022). **742** d'entre elles (1597 en 2022) s'adressent aux orthophonistes éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés).

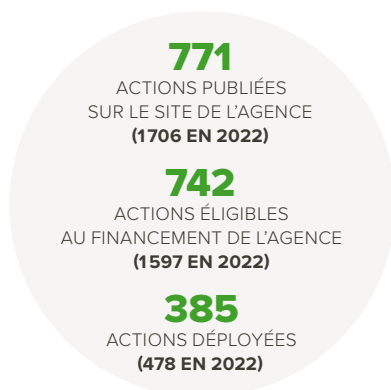
Cette offre de DPC est composée à **91,9 %** d'actions de formation continue (-3,3 points) (graphique 1). Elle se répartit en **65,4 %** d'actions présentiels (-7,3 points par rapport à 2022), **27,8 %** d'actions classes virtuelles (+12,7 points), **3,8 %** d'actions mixtes (-2,5 points), et **3,1 %** d'actions non présentiels (-2,8 points) (graphique 2).

En 2023, **81,9 %** des actions publiées s'adressant aux orthophonistes éligibles au financement de l'Agence sont monoprofessionnelles.

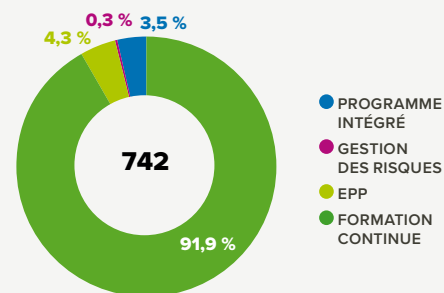
L'orientation prioritaire n° 21 « Repérage, diagnostic et grands principes d'accompagnement du trouble du syndrome de l'autisme (TSA) et des troubles du neurodéveloppement (TND) chez les adultes et chez l'enfant » est, comme en 2022, la plus référencée (43,8 % des actions publiées).

20,4 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (151) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **27,8 %** à aucune inscription (206). La moitié des actions publiées comptabilisent au moins une inscription d'orthophonistes éligibles (385); leur part augmente par rapport à 2022: **51,9 %** après **29,9 %** un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux orthophonistes libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés est de 17h12 (16h45 en 2022). Celle des actions déployées s'élève à 15h13 (14h48).

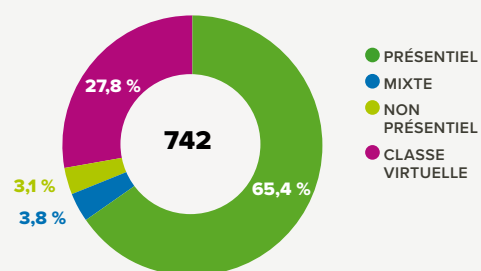


Graphique 1
Actions publiées par typologie



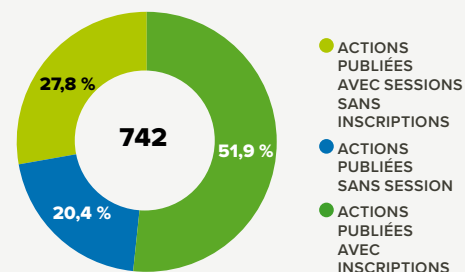
91,9 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 2
Actions publiées par format



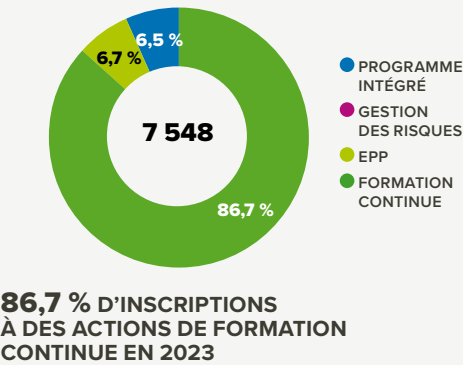
65,4 % D'ACTIONS AU FORMAT PRÉSENTIEL EN 2023

Graphique 3
Actions déployées



51,9 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN 2023 ONT DONNÉ LIEU À DES INSCRIPTIONS

Graphique 4
Inscriptions par typologie d'action



Graphique 5
Inscriptions par format d'action

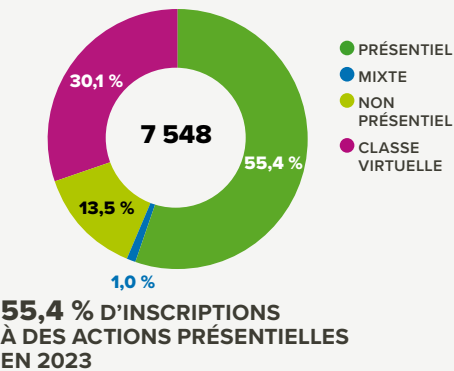


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	7 548	100 %
N° 21 : Repérage, diagnostic et grands principes d'accompagnement du trouble du syndrome de l'autisme (TAS) et des troubles du neuro-développement (TND) chez les adultes et chez l'enfant	4 277	56,7 %
N° 275 : Intervention dans les pathologies de la sphère ORL	1 389	18,4 %
N° 189 : Intervention dans les pathologies neurologiques acquises	452	6,0 %
N° 26 : Dépistage et prise en charge des maladies neurodégénératives	444	5,9 %
N° 274 : Intervention auprès des patients en situation de handicap	226	3,0 %

ENGAGEMENT DES ORTHOPHONISTES EN 2023

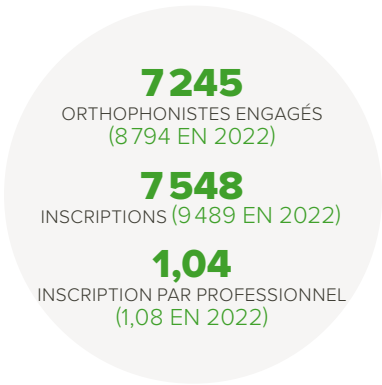
Au 31 décembre 2023, 7 245 orthophonistes (31,4 % de la population éligible au financement de l'Agence) **se sont inscrits à des actions de DPC, soit 17,6 % de moins qu'en 2022.** Ils ont effectué **7 548 inscriptions** (-20,5 %) sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,04 action** en 2023.

La part des inscriptions aux actions de formation continue connaît une baisse de **4,9 points** : elle passe de **91,6 %** à **86,7 %** au profit des programmes intégrés (+3,3 points) et des EPP (+1,5 point) (graphique 4). Les inscriptions concernent principalement les actions au format présentiel, leur part augmente par rapport à 2022 : passage de **48,6 %** à **55,4 %**. Avec **30,1 %**, la part des classes virtuelles reste en deuxième position avec une hausse de **5,5 points** en un an (graphique 5).

En 2023, **98,4 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **1,6 %** des actions multiprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de **91,6 %** et **8,4 %** en 2022.

Comme en 2022, c'est **l'orientation prioritaire n° 21 « Repérage, diagnostic et grands principes d'accompagnement du trouble du syndrome de l'autisme (TSA) et des troubles du neurodéveloppement (TND) chez les adultes et chez l'enfant »** qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2023 (tableau 1) en cohérence avec l'offre proposée.

Sur les 75 ODPC ayant enregistré des inscriptions d'orthophonistes en 2023, les 25 premiers concentrent **83,3 %** des montants engagés (77,8 % en 2022) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2023

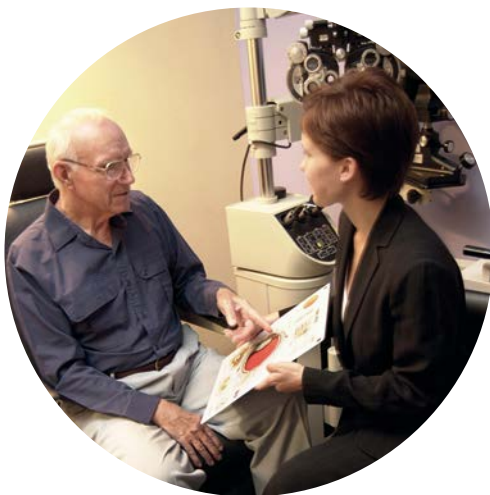
La moitié des actions proposées aux orthophonistes éligibles au financement de l'Agence est déployée.

31,4 % des orthophonistes conventionnés ont suivi au moins une action de DPC en 2023.

La part des inscriptions à des actions de formation continue reste extrêmement majoritaire (86,7 %) malgré une baisse de **4,9 points** en faveur des programmes intégrés dont la part atteint **6,5 %**.

55,4 % des inscriptions des orthophonistes portent sur des actions au format présentiel en hausse de **6,8 points** en un an, **30,1 %** sur les classes virtuelles en hausse de **5,5 points**.

Malgré 20 % d'actions publiées multiprofessionnelles, 98,4 % des inscriptions sont faites à des actions monoprofessionnelles.



OFFRE DE DPC 2023

En 2023, l'offre de DPC s'adressant aux orthoptistes représente **114 actions** (392 en 2022).

102 d'entre elles (352 en 2022) s'adressent aux orthoptistes éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés).

Cette offre de DPC est composée à **93,1 %** d'actions de formation continue dont la part diminue de **2 points** au profit des programmes intégrés (5,9 %) (graphique 1). Elle se répartit en **71,6 %** d'actions présentielles (-2,6 points par rapport à 2022), **17,6 %** d'actions classes virtuelles (+6,6 points), **9,8 %** d'actions mixtes (+1,3 point) et **1,0 %** d'actions non présentielles (-5,3 points) (graphique 2).

En 2023, **45,1 %** des actions publiées s'adressant aux orthoptistes éligibles au financement de l'Agence sont monoprofessionnelles et **54,9 %** des actions multiprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de **21,6 %** et **78,4 %** en 2022.

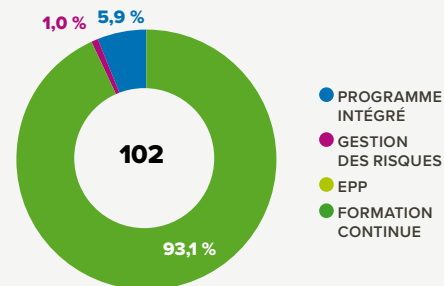
L'orientation prioritaire n° 293 « Fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient » est la plus référencée par les actions publiées par les orthoptistes (26,5 % des actions publiées), ce qui peut interroger sur la pertinence de l'offre.

16,7 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (17) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **37,3 %** à aucune inscription (38). Seules **47** actions comptabilisent au moins une inscription d'orthoptistes éligibles; leur part augmente fortement par rapport à 2022: **46,1 %** après **19 %** un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux orthoptistes libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés est de 20h06 (17h33 en 2022). Celle des actions déployées s'élève à 14h44 (13h04).

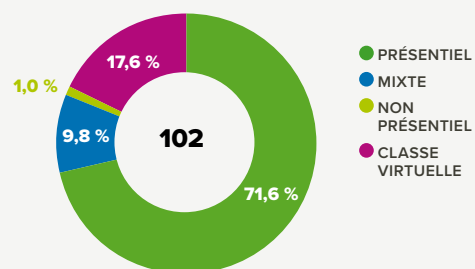


Graphique 1
Actions publiées par typologie



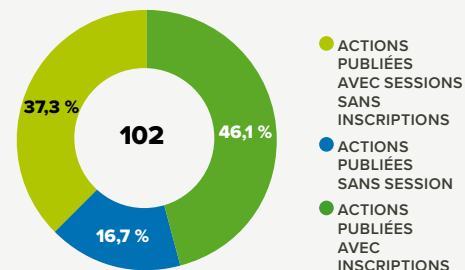
93,1 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 2
Actions publiées par format



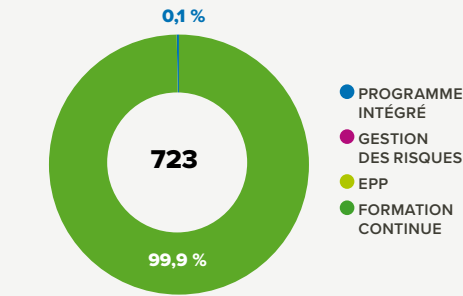
71,6 % D'ACTIONS AU FORMAT PRÉSENTIEL EN 2023

Graphique 3
Actions déployées



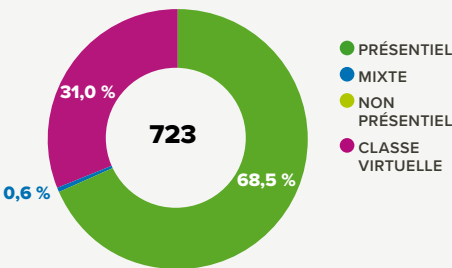
46,1 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN 2023 ONT DONNÉ LIEU À DES INSCRIPTIONS

Graphique 4
Inscriptions par typologie d'action



99,9 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 5
Inscriptions par format d'action



68,5 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES EN 2023

Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	723	100 %
N° 21 : Repérage, diagnostic et grands principes d'accompagnement du Trouble du Syndrome de l'Autisme (TSA) et des Troubles du Neuro Développement (TND) chez les adultes et chez l'enfant	367	50,8 %
N° 277 : Démarche diagnostique et de prise en soins des dysfonctions sensorimotrices et perceptivo-cognitives dans les troubles neuro-visuels	131	18,1 %
N° 276 : Dépistage des troubles de la réfraction	113	15,6 %
N° 7 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap	42	5,8 %
N° 278 : Rééducation de la basse vision	35	4,8 %

ENGAGEMENT DES ORTHOPTISTES EN 2023

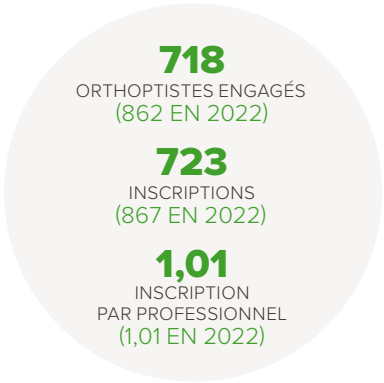
Au 31 décembre 2023, 718 orthoptistes (19,9 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 16,7 % de moins qu'en 2022. Ils ont effectué 723 inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à 1,01 action en 2023. Les inscriptions diminuent de 16,6 % en un an.

La quasi-totalité des inscriptions sont sur des actions de formation continue (99,9 % contre 0,1 % de programmes intégrés) (graphique 4). Elles restent très majoritairement effectuées sur des actions présentesielles et classes virtuelles : leurs parts représentent respectivement 68,5 % et 31,0 % des inscriptions (graphique 5).

En 2023, 95,2 % des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et 4,8 % des actions multiprofessionnelles.

C'est l'orientation prioritaire n° 21 « Repérage, diagnostic et grands principes d'accompagnement du trouble du syndrome de l'autisme (TSA) et des troubles du neurodéveloppement (TND) chez les adultes et chez l'enfant » qui, sur la même thématique en 2022 et 2021, concentre le plus grand nombre d'inscriptions en 2023 (tableau 1).

Sur les 8 ODPC ayant enregistré des inscriptions d'orthoptistes en 2023, les 3 premiers concentrent 94,2 % des montants engagés (86,3 % en 2022) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2023

Seules 46,1 % des actions de DPC proposées aux orthoptistes éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

19,9 % des orthoptistes éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2023.

99,9 % des inscriptions portent sur des actions de formation continue.

2/3 des inscriptions sont suivies en présentiel et 1/3 en classe virtuelle.

95,2 % des inscriptions sont effectuées vers des actions mono-professionnelles alors qu'elles ne représentent que 45,1 % des actions publiées.



OFFRE DE DPC 2023

En 2023, l'offre de DPC s'adressant aux pédicures-podologues représente **254 actions** (890 en 2022).

242 d'entre elles (847 en 2022) s'adressent aux pédicures-podologues éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés).

Cette offre de DPC est composée à **87,2 %** d'actions de formation continue dont la part diminue de **8,6 points** au profit des programmes intégrés (10,7 %) (graphique 1). Elle se répartit à **79,8 %** d'actions présentielles (+15,5 points par rapport à 2022), **4,5 %** d'actions non présentielles (-14,1 points), **12,4 %** d'actions mixtes (+3,4 points) et **3,3 %** d'actions classes virtuelles (-4,8 points) (graphique 2).

En 2023, **47,5 %** des actions publiées s'adressant aux pédicures-podologues éligibles au financement de l'Agence sont monoprofessionnelles et **52,5 %** sont multiprofessionnelles.

L'orientation prioritaire n° 293 « Fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient » est la plus référencée pour les actions s'adressant aux pédicures - podologues (25,2 % des actions publiées), ce qui peut interroger sur la pertinence de l'offre.

L'orientation prioritaire en lien avec le bilan diagnostic, prééminente en 2021 et 2022, est classée 2^e en 2023.

15,3 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (37) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **36,8 %** à aucune inscription (89). Seules **116** actions comptabilisent au moins une inscription de pédicures-podologues éligibles; leur part augmente par rapport à 2022 : **47,9 %** après **34,1 %** un an plus tôt (graphique 3).

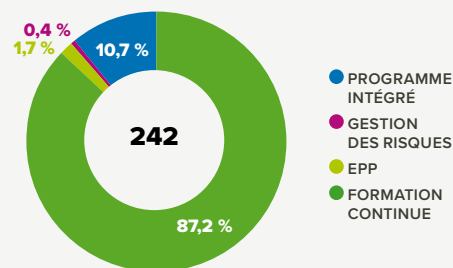
La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux pédicures-podologues libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés est de 19 h 53 (15 h 12 en 2022). Celle des actions déployées s'élève à 14 h 50 (12 h 06).

254
ACTIONS PUBLIÉES SUR LE SITE
DE L'AGENCE (890 EN 2022)

242
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE
(847 EN 2022)

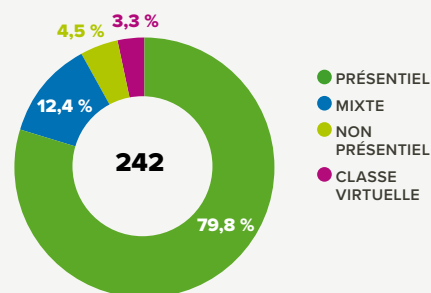
116
ACTIONS DÉPLOYÉES
(289 EN 2022)

Graphique 1
Actions publiées par typologie



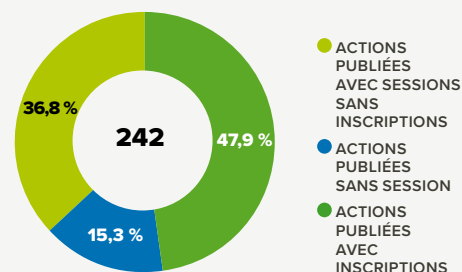
87,2 % D' ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 2
Actions publiées par format



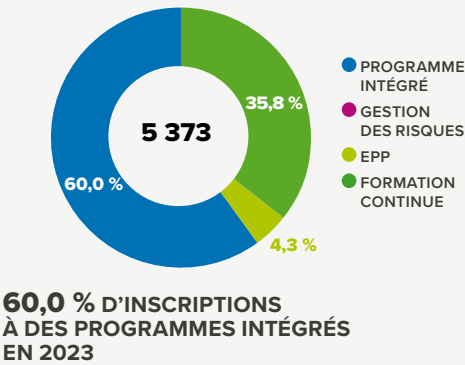
79,8 % D' ACTIONS AU FORMAT PRÉSENTIEL EN 2023

Graphique 3
Actions déployées



47,9 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN 2023 ONT DONNÉ LIEU À DES INSCRIPTIONS

Graphique 4
Inscriptions par typologie d'action



Graphique 5
Inscriptions par format d'action

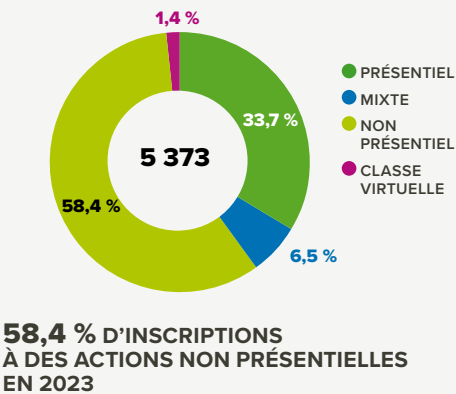


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	5373	100 %
N° 190: Bilan diagnostic	1363	25,4 %
N° 3: Amélioration de l'évaluation, du traitement et de la prise en charge de la douleur	1271	23,7 %
N° 2: Prévention des infections et de l'antibiorésistance	972	18,1 %
N° 4: Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers	718	13,4 %
N° 192: Conception et réalisation de dispositifs médicaux sur mesure	653	12,2 %

ENGAGEMENT DES PÉDICURES-PODOLOGUES EN 2023

Au 31 décembre 2023, 3976 pédicures-podologues (28,8 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 19,9 % de moins qu'en 2022. Ils ont effectué 5373 inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à 1,35 action en 2023.

Les inscriptions diminuent de 37,7 % en un an. La part des inscriptions aux actions de formation continue diminue de 47,9 points (passage de 83,7 % en 2022 à 35,8 %) au profit des programmes intégrés dont la part est multipliée par 3,7 et atteint 60,0 % (graphique 4). La majorité des inscriptions est effectuée à des actions non présentiels. Cependant, leur part diminue par rapport à 2022 : elle passe de 68,8 % à 58,4 % (graphique 5).

En 2023, 94,1 % des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et 5,9 % des actions multiprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de 73,5 % et 26,5 % en 2022.

C'est l'orientation prioritaire n° 190 « Bilan diagnostic » qui concentre, comme en 2022 et en 2021, le plus grand nombre d'inscriptions en 2023 (tableau 1).

Sur les 40 ODPC ayant enregistré des inscriptions de pédicures-podologues en 2023, les 10 premiers concentrent 84,6 % des montants engagés (83,4 % en 2022) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2023

47,9 % des actions proposées aux pédicures-podologues éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

28,8 % des pédicures-podologues conventionnés ont suivi au moins une action de DPC.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (35,8 %) est en forte baisse de 47,9 points en faveur des programmes intégrés, devenus majoritaires et dont la part atteint 60,0 %.

58,4 % des inscriptions sont effectuées vers des actions non présentiels alors que ce format ne représente que 4,5 % de l'offre de DPC proposée aux pédicures-podologues libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.

94,1 % des inscriptions portent sur des actions monoprofessionnelles alors qu'elles ne représentent que 47,5 % des actions publiées.



OFFRE DE DPC 2023

En 2023, l'offre de DPC s'adressant aux pharmaciens représente **952 actions** (2 619 en 2022).

780 d'entre elles (2 279 en 2022) s'adressent aux pharmaciens éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés).

Cette offre de DPC est composée à **85 %** d'actions de formation continue dont la part diminue de **2,6** points au profit des programmes intégrés (11,4 %) (graphique 1). Elle se répartit en **53,7 %** d'actions présentielles (+1,7 point par rapport à 2022), **20,6 %** d'actions non présentielles (-4,2 points), **12,6 %** d'actions mixtes (+0,7 point) et **13,1 %** d'actions classes virtuelles (+1,8 point) (graphique 2).

En 2023, **51,3 %** des actions publiées s'adressant aux pharmaciens éligibles au financement de l'Agence sont monoprofessionnelles. Parmi les **48,7 %** d'actions multiprofessionnelles, **27,6 %** s'adressent à la combinaison « pharmaciens – préparateurs en pharmacie ».

L'orientation prioritaire n° 1 « Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale » est la plus référencée (22,1 % des actions publiées). Le 9 août 2023, un décret est publié au *Journal officiel* élargissant les compétences des pharmaciens. Ils peuvent désormais prescrire et administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal aux personnes âgées d'au moins 11 ans. Les organismes ont rapidement saisi cette opportunité.

32,3 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (252) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **31,0 %** à aucune inscription (242). Seules **286** actions comptabilisent au moins une inscription de pharmaciens éligibles mais leur part augmente par rapport à 2022 : **36,7 %** après **27,9 %** un an plus tôt (graphique 3).

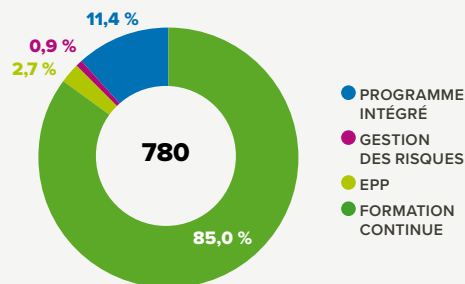
La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux pharmaciens éligibles au financement de l'Agence est de 12 h 00 (10 h 20 en 2022). Celle des actions déployées s'élève à 09 h 01 (07 h 22).

952
ACTIONS PUBLIÉES SUR
LE SITE DE L'AGENCE (2 619 EN 2022)

780
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE
(2 279 EN 2022)

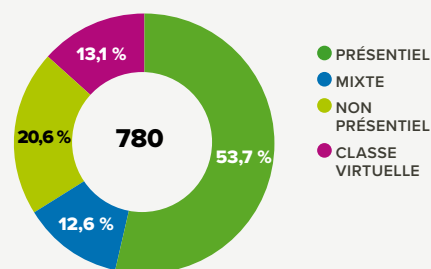
286
ACTIONS DÉPLOYÉES
(636 EN 2022)

Graphique 1
Actions publiées par typologie



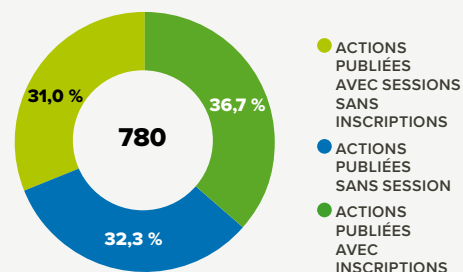
85,0 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 2
Actions publiées par format



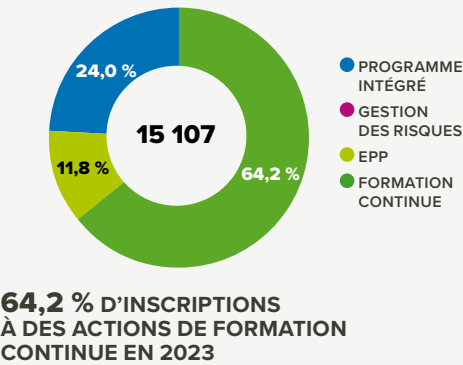
53,7 % D'ACTIONS AU FORMAT PRÉSENTIEL EN 2023

Graphique 3
Actions déployées



36,7 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN 2023 ONT DONNÉ LIEU À DES INSCRIPTIONS

Graphique 4
Inscriptions par typologie d'action



Graphique 5
Inscriptions par format d'action

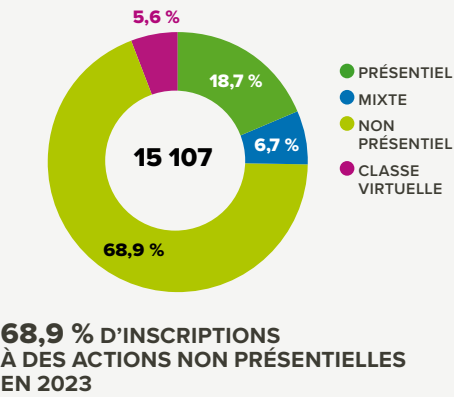


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	15107	100 %
N° 1 : Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale	7474	49,5 %
N° 31 : Bon usage des médicaments	3470	23,0 %
N° 2 : Prévention des infections et de l'antibiorésistance	1037	6,9 %
N° 4 : Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers	920	6,1 %
N° 17 : Repérage et prise en charge des troubles nutritionnels	554	3,7 %

ENGAGEMENT DES PHARMACIENS EN 2023

Au 31 décembre 2023, 10 976 pharmaciens (43,2 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 39,5 % de moins qu'en 2022. Ils ont effectué 15 107 inscriptions (-43,5 %) sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à 1,38 action en 2023.

Les inscriptions se concentrent à 64,2 % sur des actions de formation continue (graphique 4). Alors qu'en 2022, la part des programmes intégrés avait été en hausse (+17 points), elle subit une forte baisse de 23,4 points en 2023 pour atteindre un niveau inférieur à celui de 2021. La demande pour les démarches d'EPP se développe, la part d'EPP est multipliée par 5,2 en 2023 (11,8 %). Plus de 2/3 des inscriptions sont effectuées sur des actions non présentiels. Cependant, cette part est en baisse de 7 points en faveur uniformément du présentiel (+2,5 points), du format mixte (+1,9 point) et de la classe virtuelle (+2,6 points) (graphique 5).

En 2023, 86,7 % des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et 13,3 % des actions multiprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de 49,9 % et 50,1 % en 2022. L'évolution de l'offre en faveur des actions monoprofessionnelles modifie la demande des pharmaciens.

C'est l'orientation prioritaire n° 1 « Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale » qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2023 (tableau 1) en cohérence avec l'offre proposée. Les pharmaciens se sont ainsi massivement formés à la prescription et à la vaccination, questionnant ainsi le rôle du DPC. En effet, le DPC a pour objectifs le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques. Il doit donc venir questionner, confronter, conforter la pratique quotidienne du professionnel. Ici, le dispositif n'a servi que de soutien à l'acquisition d'une nouvelle compétence, l'éloignant un peu plus de sa vocation première.

Sur les 79 ODPC ayant enregistré des inscriptions de pharmaciens en 2023, les 10 premiers concentrent 72,4 % des montants engagés (76,0 % en 2022) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

10 976
PHARMACIENS ENGAGÉS
(18 130 EN 2022)

15 107
INSCRIPTIONS
(10 752 EN 2022)

1,38
INSCRIPTION
PAR PROFESSIONNEL
(1,33 EN 2022)

À RETENIR POUR 2023

36,7 % des actions proposées aux pharmaciens éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

43,2 % des pharmaciens conventionnés ont suivi au moins une action de DPC en 2023.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (64,2 %) est en hausse de 13,8 points au détriment des programmes intégrés dont la part diminue à 24,0 %.

68,9 % des inscriptions portent sur des actions non présentiels alors que ce format ne représente que 20,6 % de l'offre de DPC proposée aux pharmaciens libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.

86,7 % des inscriptions sont effectuées vers des actions mono-professionnelles alors qu'elles ne représentent que 51,3 % des actions publiées.



OFFRE DE DPC 2023

En 2023, l'offre de DPC s'adressant aux sages-femmes représente **493 actions** (1811 en 2022). **465** d'entre elles (1651 en 2022) s'adressent aux sages-femmes éligibles au financement de l'Agence (libérales conventionnées et salariées des centres de santé conventionnés).

Cette offre de DPC est composée à **74,6 %** d'actions de formation continue dont la part diminue de **12,1** points par rapport en 2022, majoritairement au profit des programmes intégrés (19,4 %) (graphique 1). Elle se répartit en **61,1 %** d'actions présentielles (+5 points par rapport à 2022), **11,2 %** d'actions non présentielles (-6,4 points), **17,2 %** d'actions mixtes (stable) et **10,5 %** d'actions classes virtuelles (+1,3 point) (graphique 2).

En 2023, **25,4 %** des actions publiées s'adressant aux sages-femmes éligibles au financement de l'Agence sont monoprofessionnelles. Parmi les **74,6 %** d'actions multiprofessionnelles, **35,4 %** s'adressent à la combinaison « sages-femmes – médecins ».

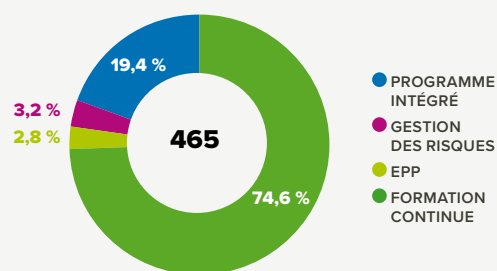
L'orientation prioritaire n° 293 « Fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient » est la plus référencée (14,2 % des actions publiées).

25,6 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (119) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **39,8 %** à aucune inscription (185). Seules **161** actions comptabilisent au moins une inscription de sages-femmes éligibles mais leur part augmente par rapport à 2022 : **34,6 %** contre **24,7 %** un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux sages-femmes éligibles au financement de l'Agence est de 15 h 00 (13 h 32 en 2022). Celle des actions déployées s'élève à 11 h 24 (11 h 20).

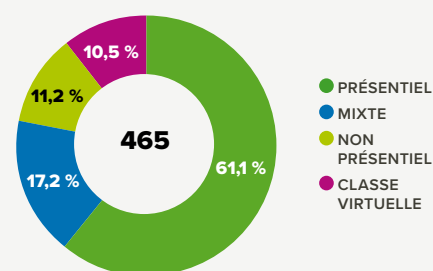


Graphique 1
Actions publiées par typologie



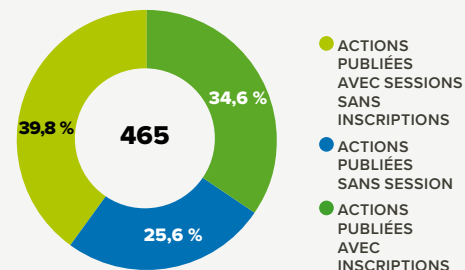
74,6 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE EN 2023

Graphique 2
Actions publiées par format



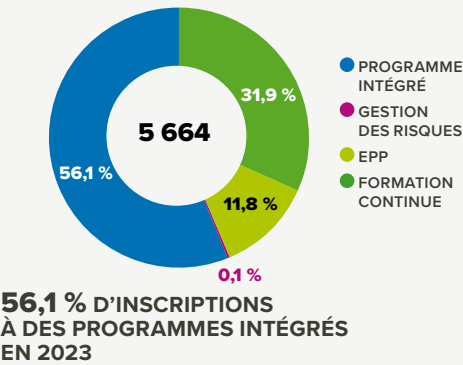
61,1 % D'ACTIONS AU FORMAT PRÉSENTIEL EN 2023

Graphique 3
Actions déployées



34,6 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN 2023 ONT DONNÉ LIEU À DES INSCRIPTIONS

Graphique 4
Inscriptions par typologie d'action



Graphique 5
Inscriptions par format d'action

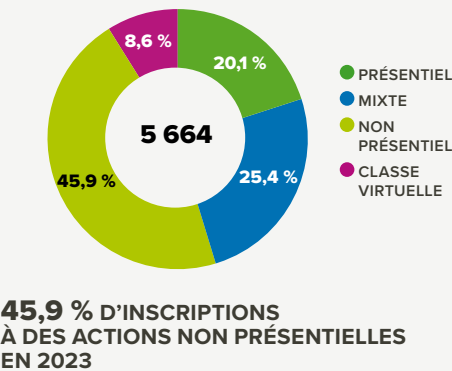


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	5664	100 %
N° 23 : Diagnostic précoce et prise en charge de l'endométriose	1262	22,3 %
N° 18 : Promotion, prévention et prise en charge en matière de santé sexuelle	1008	17,8 %
N° 244 : Accompagnement à la parentalité, de l'anté-conceptionnel au post-natal	687	12,1 %
N° 4 : Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers	645	11,4 %
N° 22 : Repérage et prise en charge du risque cardio-vasculaire	551	9,7 %

ENGAGEMENT DES SAGES-FEMMES EN 2023

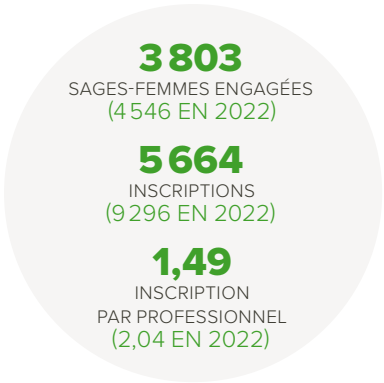
Au 31 décembre 2023, 3 803 sages-femmes (43,7 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrites à des actions de DPC, soit 16,3 % de moins qu'en 2022. Elles ont effectué 5 664 inscriptions (-39,1 %) sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrites en moyenne à 1,49 action en 2022.

En 2023, près des 2/3 des inscriptions de sages-femmes ont été réalisées sur des actions de programmes intégrés ou des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles (dont 56,1 % d'inscriptions sur des programmes intégrés). La formation continue, largement majoritaire en 2021 et en 2022 (respectivement 97,9 % et 67,6 % des inscriptions) ne représente plus que 31,9 % des inscriptions (graphique 4). La part des inscriptions de sages-femmes à des actions non présentiels est en baisse de 14 points au profit des actions au format mixte (+11 points vs 2022) (graphique 5).

En 2023, 62,6 % des inscriptions effectuées concernent des actions monoprofessionnelles et 37,4 % des actions multiprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de 38,2 % et 61,8 % en 2022.

C'est l'orientation prioritaire n° 23 « Diagnostic précoce et prise en charge de l'endométriose » qui concentre le plus grand nombre d'inscriptions en 2023 (tableau 1) alors que cette orientation n'apparaît pas dans le top 5 des orientations visées.

Sur les 69 ODPC ayant enregistré des inscriptions de sages-femmes en 2023, les 10 premiers concentrent 84,3 % des montants engagés (77,2 % en 2022) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2023

34,6 % des actions proposées aux sages-femmes éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

43,7 % des sages-femmes conventionnées ont suivi au moins une action de DPC en 2023.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (31,9 %) est en baisse de 35,7 points en faveur des programmes intégrés qui devient la typologie d'action majoritairement sollicitée (56,1 %).

45,9 % des inscriptions sont faites à des actions non présentiels alors que ce format ne représente que 11,2 % de l'offre de DPC proposée aux sages-femmes libérales conventionnées ou salariées des centres de santé conventionnés mais est en baisse de 14 points par rapport à 2022.

62,6 % des inscriptions portent sur des actions monoprofessionnelles alors qu'elles ne représentent que 25,4 % des actions publiées.

Éditeur: Agence nationale du DPC - 93 avenue de Fontainebleau - 94276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex

Directrice de la publication: Michèle Lenoir-Salfati

Textes: Agence nationale du DPC

Photos: Maya Angelsen www.photographieiledefrance.com

Conception et réalisation: État d'Esprit Stratis

Impression: Imprimerie DeCombat 63118 Cébazat

Juillet 2024



Agence nationale
du Développement Professionnel Continu

93 avenue de Fontainebleau
94276 Le Kremlin Bicêtre Cedex

www.agencedpc.fr